

**CELLULE
« URGENCE
ENTREPRISES
COVID-19 »**

**COVID-19 :
IMPACT ÉCONOMIQUE
DANS LES BOUCHES-DU-RHONE**

**BILAN MARS
À MAI 2020
ET PERSPECTIVES
DE REPRISE**

JUILLET 2020



**CCI AIX MARSEILLE
PROVENCE**

sommaire

- 1. Les chiffres clés P.4**
 - 1.1. Evolution des demandes des entreprises
 - 1.2. Volume des aides accordées aux entreprises
 - 1.3. Chômage partiel

- 2. Le commerce P.9**
 - 2.1. Premier bilan
 - 2.2. E-commerce
 - 2.3. Circuits courts
 - 2.4. Solidarité
 - 2.5. Perspectives à moyen terme

- 3. Les six filières d'excellence P.11**
 - 3.1. Santé
 - 3.2. Mécanique et Aéronautique
 - 3.3. Maritime et Logistique
 - 3.4. Numérique et Microélectronique
 - 3.5. Environnement et Energie
 - 3.6. Tourisme et Art de vivre

- 4. Autres filières industrielles P.30**
 - 4.1. Agro-alimentaire
 - 4.2. Chimie / Pétrochimie / Raffinage
 - 4.3. Sidérurgie

- 5. Autres secteurs et activités du territoire P.36**
 - 5.1. BTP / Construction
 - 5.2. Immobilier
 - 5.3. Mobilité
 - 5.4. Justice
 - 5.5. Formation
 - 5.6. Interim
 - 5.7. International

1. LES CHIFFRES CLÉS

1.1. Evolution des demandes des entreprises

La situation à la CCI Aix-Marseille-Provence

Dès le 4 mars 2020, la CCIAMP a mis en place la cellule « Urgence entreprises Covid-19 » et le 16 mars, à la demande de la Préfecture, cette cellule est devenue le guichet unique pour toutes les entreprises des Bouches-du-Rhône, incluant le Pays d'Arles. Cette cellule d'écoute, d'information, de conseil, d'aide au montage de dossiers avait pour objectif de permettre aux entreprises d'activer sans tarder les dispositifs proposés par le gouvernement et aussi de recenser les questions ou les situations difficiles des chefs d'entreprises.

L'essentiel des sollicitations s'est fait via le téléphone (44%) et le mail (23%).

Les retours à l'enquête mise en ligne le 20 mars, se sont étalés sur les 3 premières semaines d'existence de la cellule, majoritairement au cours de la 2^e semaine.

Au 29 mai 2020, la cellule de crise de la CCI Aix-Marseille-Provence (CCIAMP) a reçu **7 678 sollicitations cumulées**.

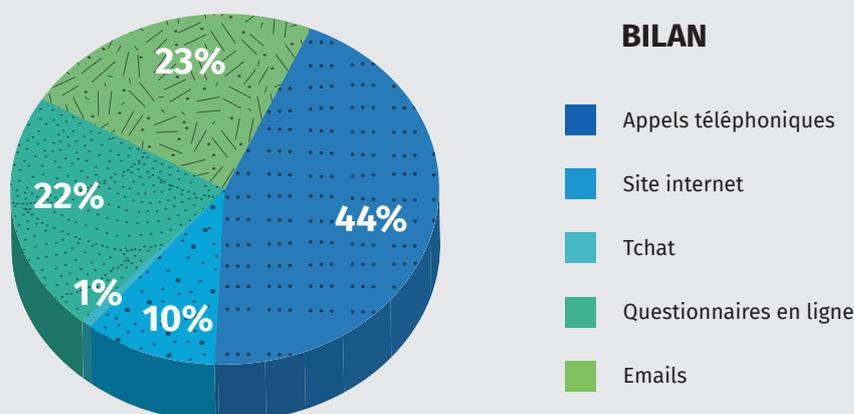
Les deux premières semaines ont été les plus actives, avec :

📞 **2 172 sollicitations** reçues lors de la 1^{ère} semaine d'existence du guichet unique (avec un pic pour la journée du 17 mars : 662 sollicitations contre 376 pour la journée du 16 mars, 484 le 18 mars)

📧 **1 853 sollicitations** pour la 2^e semaine.

La 3^e semaine, le nombre de sollicitations a diminué de plus de 62%.

Semaines du	16 au 20 mars	21 au 27 mars	30 Mars au 3 avril	06 au 10 avril	13 au 17 avril	20 au 24 avril	27 au 30 avril	04 au 07 mai	11 au 15 mai	18 au 22 mai	25 au 29 mai	TOTAL
Appels téléphoniques	928	554	451	309	284	376	256	196	223	141	111	3 829
Site internet	327	154	21	36	15	29	48	20	8	4	4	666
Tchat	48	2	12	9	0	29	4	10	19	10	1	144
Questionnaires en ligne	254	854	22	0	0	0	0	0	0	0	0	1 130
Emails	615	289	190	78	153	91	86	85	170	54	98	1 909
TOTAL	2 172	1 853	696	432	452	525	394	311	420	209	214	7 678



Au 29 mai 2020,

- 96,8% des appels émanent d'établissements ayant plus d'un an d'existence ;
- Les sollicitations proviennent essentiellement des secteurs des services (43%), du commerce de détail (34%), de l'industrie (15%), du commerce de gros (7%) ;
- 69% des sollicitations émanent d'entreprises de moins de 10 salariés.

Sur les six premières semaines, les sollicitations ont principalement concerné les problèmes de trésorerie, l'indemnisation du dirigeant et la mise en place du chômage partiel, puis la sécurisation de l'activité. Beaucoup de demandes ont porté sur des besoins multiples d'informations : autorisations à poursuivre son activité, droits de retrait, démarches à effectuer auprès des différents organismes, aide au montage des dossiers d'aides, reports de charges sociales et fiscales, paiements des loyers, éligibilité aux différents fonds d'aide nationaux ou locaux, élaboration de Plan de continuité de l'activité, arrêts maladie, horaires de fermeture des commerces alimentaires, fonds national FNE-Formation, problèmes d'approvisionnement et de gestion des stocks, problèmes de connexion au site de la Direccte (saturation, identifiants...), autorisations de circulation des professionnels, ventes en drive et livraisons à domicile...

Dans un second temps les demandes ont évolué vers les dispositifs locaux comme le fonds territorial et solidaire ou le dispositif de chèques cadeaux Treiz'local, mais aussi : problématiques de prêts refusés, délais de versement des aides, recherche de masques et gels hydroalcooliques, ouverture des commerces alimentaires après 20 heures, reprise de la vente sur les marchés, livraisons sans contact, diversification de clientèle, normes et réglementations pour une reprise de l'activité, organisation d'assemblées générales...

Le taux de résolution des demandes faites à la cellule est resté stable, à 97%.

La situation à la CCI du Pays d'Arles

Depuis le 4 mars 2020, la CCIPA a activé la cellule Appui aux entreprises du Pays d'Arles dont la vocation est d'accompagner les entreprises lorsqu'elles sont impactées par une crise majeure.

En 3 mois, 1 657 entreprises ont contacté la cellule et 1 501 ont demandé à bénéficier d'un accompagnement personnalisé réalisé par une douzaine de conseillers Entreprises chargés de répondre quotidiennement aux sollicitations des entreprises impactées.

Les principales demandes ont porté sur le conseil pour la mise en place du chômage partiel et les démarches à effectuer auprès des différents organismes, le montage des dossiers d'aides ainsi que la mobilisation des fonds nationaux de solidarité et de soutien régionaux, la médiation inter-entreprises et auprès des organismes financiers ainsi que l'approvisionnement en équipements de protection individuelle et de sécurisation des locaux...

Afin de faciliter la reprise d'activité, les conseillers ont également accompagné, et accompagnent encore, les entreprises dans la mise en place des protocoles de sécurité au sein de leurs établissements. Parallèlement à ces réponses directes apportées aux sollicitations des entreprises, la CCI du Pays d'Arles a également largement relayé les mesures d'aides et de soutien ainsi que les protocoles de sécurité via une newsletter envoyée à plus de 5500 destinataires chaque soir et des publications quotidiennes sur les réseaux sociaux.

Quelques chiffres clés en Pays d'Arles

➤ 1 657 entreprises

en contact avec la cellule dont 32% de prestataires de services, 31% de commerçants, 26% de cafés, hôtels, restaurants.

➤ 93% de TPE dont 62%

de très petites structures (0 à 2 salariés)

Concernée directement ou non par les fermetures administratives, la quasi-totalité des entreprises du Pays d'Arles a subi les conséquences de cette crise sanitaire avec en premier lieu l'arrêt ou le ralentissement de l'activité ou de la production (8 entreprises sur 10). Pour les TPE, les difficultés de trésorerie sont devenues très vite la 2e conséquence de la crise (6 entreprises sur 10). Pour les PME, la mise en place du chômage partiel a concerné environ 1 entreprise sur 2 et les difficultés de trésorerie un tiers.

➤ 9 entreprises sur 10 impactées

par une baisse de fréquentation ou de réservation supérieure à 20%.

➤ Pour 79% des TPE et 67% des PME

du Pays d'Arles impactées, les pertes potentielles sur le chiffre d'affaires sont estimées à plus de 80%, voire à 100% notamment pour celles qui étaient fermées.

1.2. volume des aides accordées aux entreprises

Les Prêts Garantis par l'Etat en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Au 29 mai 2020, en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, **53 268 entreprises ont bénéficié d'un PGE**, Prêt Garanti par l'Etat (11,35% des bénéficiaires nationaux) pour un montant accordé de 8,061 Mds€. En nombre de bénéficiaires, la région se situe en 3ème position derrière l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.

89,37% des bénéficiaires sont des TPE ; elles ont représenté **48,25% des montants** accordés en région Sud.

Les principaux secteurs d'activité bénéficiant du PGE sont :

- Commerce réparation automobiles et motocycles (23,8% des bénéficiaires de la région Sud),
- Hébergement & restauration (16,7%),
- Construction (12,1%),
- Activités spécialisées scientifiques et techniques (8,6%).

En termes d'encours de montants accordés :

- Commerce réparation automobiles et motocycles (2,07 Mds€ soit 25,65% du total des 8,061 Mds€),
- Transports et entreposage (1,36 Mds€ soit 16,94%)
- Hébergement & restauration (826 M€ soit 10,25%)
- Construction (722 M€ soit 8,96%)
- Industrie manufacturière (704 M€ soit 8,74%).

A noter, le groupe CMA CGM, leader mondial du transport maritime et de la logistique, a décidé de jouer la prudence en contractant un PGE de 1,05 milliard d'euros auprès de son pool bancaire historique, garanti à hauteur de 70% par l'État.

SUIVI BANQUE DE FRANCE DES ENTITES BÉNÉFICIAIRE DU PGE AU 29 MAI 2020

Ventilation par Région (encours en milliards d'euros)

RÉGION	Nombres de bénéficiaires		Montants accordés		Part dans la VA (2015)	Intensité recours au PGE (part montant / part VA)
	Nombre	Part dans le total	Total	Part dans le total		
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	60 154	12,82%	10,103	11,57%	11,39%	1,02%
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	18 463	3,93%	2,476	2,83%	3,37%	0,84%
BRETAGNE	19 346	4,12%	3,388	3,88%	4,18%	0,93%
CENTRE VAL DE LOIRE	14 758	3,14%	2,045	2,34%	3,20%	0,73%
CORSE	4 464	0,95%	0,675	0,77%	0,40%	1,91%
GRAND EST	32 749	6,98%	5,693	6,52%	6,93%	0,94%
GUADELOUPE	2 318	0,49%	0,434	,50%	0,40%	1,24%
GUYANE	551	0,12%	0,110	0,13%	0,20%	0,63%
HAUTS DE FRANCE	28 120	5,99%	5,374	6,15%	7,14%	0,86%
ILE-DE-FRANCE	91 968	19,59%	28,385	32,50%	30,45%	1,07%
LA RÉUNION	4 742	1,01%	0,814	0,93%	0,80%	1,16%
MARTINIQUE	2 095	0,45%	0,445	0,51%	0,40%	1,27%
MAYOTTE	334	0,07%	0,058	0,07%	0,10%	0,66%
NORMANDIE	17 251	3,68%	2,415	2,76%	4,18%	0,66%
NOUVELLE AQUITAINE	49 809	10,61%	6,835	7,82%	7,46%	1,05%
OCCITAINE	48 476	10,33%	6,766	7,75%	7,24%	1,07%
PAYS DE LA LOIRE	20 473	4,36%	3,269	3,74%	5,00%	0,75%
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	53 268	11,35%	8,061	9,23%	7,05%	1,31%
SAINT-PIERRE ET MIQUELON	30	0,01%	0,004	0,00%	0,10%	0,04%
TOTAUX	469 369	100,00%	87,352	100,00%	100%	

Tableau réalisé sans 5 594 siren invalides ou non reconnus, sans les non-résidents pour un encours de 0,806 milliards d'euros

Le fonds de solidarité Bouches-du-Rhône

Dans le département des Bouches-du-Rhône, plus de **146 millions d'euros (M€) d'aides ont été versés** au 5 Juin 2020 (soit près de 35% des 421,7 M€ pour la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Les aides sont principalement demandées par les secteurs du commerce (18%), de la construction (12%), de l'hébergement-restauration (11%), des activités scientifiques et techniques (11%), de la santé humaine et sociale (10%), des activités de services (10%).

L'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour aider les petites entreprises les plus touchées par la crise. L'aide versée au titre de ce fonds de solidarité peut atteindre 1 500 euros sous certaines conditions. Cette cartographie présente les montants attribués dans le cadre du fonds de solidarité, projetés au niveau départemental et régional avec une ventilation par secteur d'activité, structure juridique et tranche d'effectifs.

Fonds de solidarité : Bouches-du-Rhône

montant **146,22 M€** nombre **108 152 aides**

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€) au 05/06/20.



Source : <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/aides-versees-fonds-solidarite#>

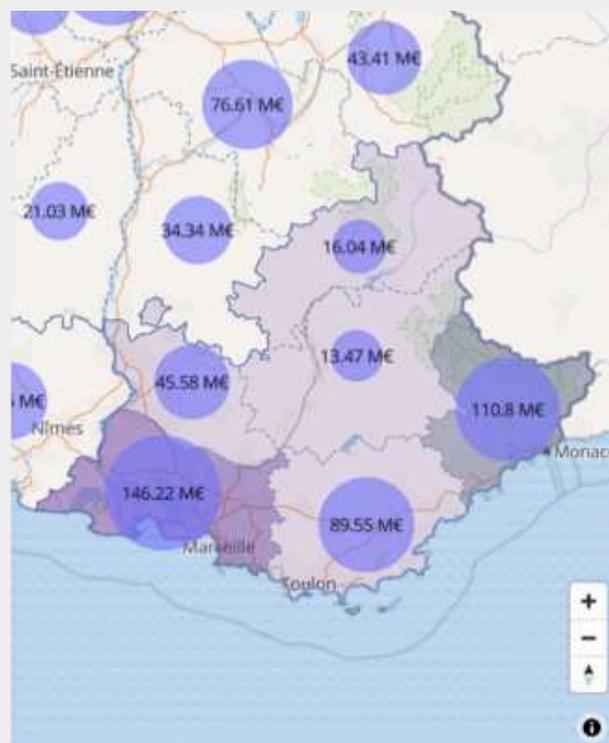


Tableau de bord créé par le département Etalab de la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM).

1.3. chômage partiel

➤ En région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Selon la DARES (source : ASP-DGEFP-Dares – Extraction du SI APART 2 juin 2020, s'arrêtant aux données du 1er juin 2020), la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur compte depuis le 1er mars, **124 240 demandes d'activité partielle**, tous motifs confondus, déposées par 914 669 salariés. Cela représente plus de **397,5 millions d'heures de chômage partiel**.

Top 3 des secteurs demandant le plus grand nombre d'heures :

- Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motos,
- Restauration,
- Travaux de construction spécialisés.

91% des demandes d'activité partielle proviennent d'entreprises de moins de 20 salariés, déposées par 421 162 salariés (46%) pour un montant de près de 192,8 millions d'heures demandées (48%).

➤ Dans le département des Bouches-du-Rhône

Sur la même période et selon la même source, **48 003 demandes ont été déposées** pour motif de Coronavirus. Cela concerne **44 140 établissements et 415 414 salariés**, pour un total de plus de **179,1 millions d'heures de chômage partiel demandées**.

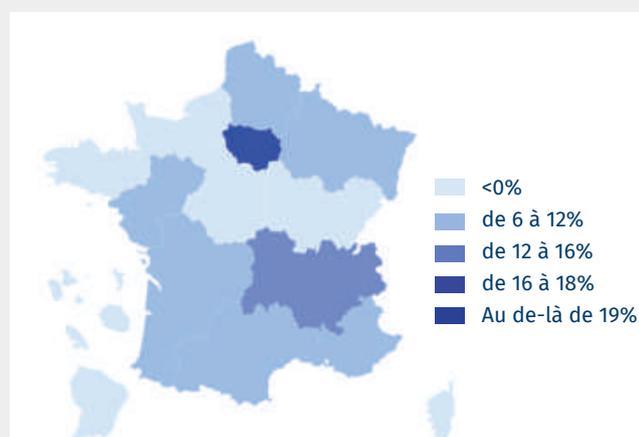
Top 5 des secteurs demandant le plus grand nombre d'heures :

- Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien,
- Commerce ; réparation d'automobiles et de motos,
- Construction,

L'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes cumulent un peu plus du tiers des dossiers déposés, des effectifs concernés et des heures chômées demandées depuis le 1^{er} mars.

DARES

Répartitions des effectifs concernés par des demandes d'autorisation préalable d'activité partielle déposées, tous motifs confondus, depuis le 1^{er} mars par région.



Provence-Alpes-Côte d'Azur

- **7% des salariés** concernés par une demande d'activité partielle (soit 914 669 salariés)
- **9,1% des demandes** d'activité partielle soit 124 240 dossiers
- **7% du volume d'heures** demandées (soit 397 524 240 heures)

- Hébergement et restauration,
- Transports et entreposage.

Dans les Bouches-du-Rhône, **349 085 salariés étaient susceptibles d'être placés en activité partielle** au mois de mars sur la base des périodes prévisionnelles d'activité partielle demandées par les entreprises au 1er juin.

Seuls 55 % des salariés couverts par une demande d'autorisation en mars ont effectivement été placés en activité partielle ce mois-là. C'est 2 points de plus que la moyenne nationale.

2. LE COMMERCE

Chiffres clés-repères

- 📌 **30 000 établissements**
pour 110 000 salariés (source FC/SIRENE)
- 📌 **97% des établissements**
ont une surface de vente inférieure à 400m² (source LSA 2020)
- 📌 **80% des petites surfaces**
sont des commerces indépendants
- 📌 **14 hypermarchés**
sur 33 font plus de 8000m²
- 📌 **7 600 cafés & restaurants**
pour plus de 23 000 salariés (hors CDD, extras, etc. ...)
- 📌 **3 000 commerçants**
de détail non alimentaires sur éventaires et marchés
- 📌 **2/3 des commerces**
de détail et des cafés & restaurants étaient fermés pendant le confinement

Répartition du nombre d'établissements par famille d'activité



2.1. Premier bilan

- **Croissance de la grande distribution alimentaire** en particulier sur les enseignes dites de proximité ; les très grandes surfaces ont perdu plus de 8 points de part de marché.
- **Accentuation des tendances émergentes**, la crise a servi de catalyseur : nouvelles habitudes de consommation, forces et faiblesses des entreprises...
- **Développement des plateformes** de vente en ligne et des outils numériques pour le commerce de proximité : une offre très fournie et peu lisible.
- Pour les commerces non alimentaires fermés, **perte de chiffre d'affaires estimée à 20% à 40%** pour l'année en cours sur l'ensemble de la filière.
- **Fragilité de l'équilibre commercial** et effet domino : la reprise des uns ne se fera pas sans celle des autres.

2.2. E-commerce

La crise sanitaire a contraint les commerces à s'adapter en urgence à la vente à distance et à prendre conscience de l'importance de ce canal de vente pour s'adapter à une consommation digitalisée, qui passe de 6% à plus de 10% en moins d'un mois. Le numérique est devenu une habitude pour tous. Sur le territoire, de nombreuses solutions sont apparues très rapidement pour permettre de maintenir une petite part d'activité et ne pas laisser le monopole à la grande distribution : **plateforme de géolocalisation, services de livraison, services de paiement, places de marché...** Chaque secteur a cherché la solution numérique pour faire face à la crise : commerçants, artisans, producteurs, éleveurs, viticulteurs, restaurateurs, certains organisés par filières, d'autres regroupés par quartier, par commune ou par territoire. **Dès la 4^e semaine, la multitude de propositions commence à rendre l'offre peu lisible.**

Les grandes enseignes, plus aguerries en la matière, ont dû aussi aménager de nouvelles solutions pour permettre de répondre à l'explosion de la demande. Les sites saturent et les drives ont été pris d'assaut. **Dès la 2^e semaine, des ruptures de stocks sont apparues, ajoutées à des problématiques de réapprovisionnement, de livraisons et de manque de personnel.**

Seuls les cafés & restaurants qui ont pu poursuivre une activité de vente à emporter et/ou de livraison, ont pu limiter la casse. Malgré une forte baisse de la livraison des repas à domicile, certains ont su séduire les consommateurs confinés, **par la mise en place de drive ou la livraison de paniers à thèmes révélant une réelle créativité** : chocolats de Pâques, apéros, brunchs, moules-frites party, cagettes à cuisiner... des solutions qui, pour certains, resteront en place après la réouverture.

2.3. circuits courts

Les producteurs ont été immédiatement impactés par la fermeture des marchés et des restaurants avec l'impossibilité d'écouler leur récolte. Très vite, une **réorganisation de la vente des produits agricoles s'est mise en place : vente à la ferme, drives fermiers, livraisons...**

Certaines enseignes de la grande distribution se sont même engagées localement à racheter les fruits, légumes, œufs des maraîchers, agriculteurs et producteurs environnants pour les revendre à prix coûtant et leur permettre d'écouler leur récolte plus facilement. Pourtant, si la vente réalisée pendant le confinement a permis de continuer à écouler la production, elle n'a pas remplacé le chiffre d'affaire habituellement généré sur les marchés et elle a surtout demandé beaucoup plus de travail, avec une logistique parfois compliquée à mettre en œuvre (commandes, emballages, livraisons) et une utilisation des outils numériques indissociable de la nouvelle activité.

Du côté des consommateurs, on a assisté à **un réel engouement pour les circuits courts avec une volonté de consommer local, de connaître la qualité, la provenance, de limiter les contacts et les intermédiaires, de gagner du temps et de parer à l'essentiel**. Cette prise de conscience, déjà émergente dans l'avant-Covid-19, se renforce avec la crise : consommer mieux et autrement, une philosophie qui profite aussi aux commerces de proximité avec l'importance d'une relation client de qualité.

2.4. solidarité

De nombreuses initiatives individuelles et collectives de solidarité ont vu le jour sur la période avec notamment les nombreux dons et livraisons de plateaux repas et de nourriture pour le personnel soignant, la mise en place d'entraide, de partenariats et d'alliance entre commerçants ou artisans (regroupement des commerçants au travers d'une complémentarité et de valeurs communes), l'annulation des loyers de certains bailleurs et surtout une forte mobilisation pour les plus démunis.

Quelques initiatives locales

- **MARS (Marseille ARTisans Solidaires)** : à l'initiative de deux chocolatiers marseillais, une plateforme de soutien aux artisans marseillais met en ligne la vente de paniers avec un panier offert au personnel soignant tous les 10 paniers commandés.
- **#Sauve ton Resto** : plateforme dédiée à l'hôtellerie restauration qui permet de réserver des repas, des nuitées ou des expériences sous forme de bons utilisables dès la réouverture des établissements et de soutenir le personnel soignant en reversant 1€ à la Fondation des Hôpitaux de France sur chaque commande.

- **Petitscommerce.fr** propose aux consommateurs d'acheter les produits et/ou services de leurs commerçants et artisans sous forme de bons d'achats à utiliser lorsque le confinement sera terminé ou immédiatement si le commerçant a mis en place un service de livraison.

- **My Provence** répertorie un certain nombre d'initiatives et alternatives en circuit court pour rester locavores pendant le confinement (cartes interactives, groupement d'éleveurs, de producteurs, de viticulteurs...).

- Pour venir en aide à la filière de microbrasseurs et petits producteurs, le fondateur de **la rumerie Les Canailles**, associé à d'autres entrepreneurs, lance l'Apéro Phocéén, une plateforme numérique qui permet aux Marseillais de commander des paniers apéros originaux confectionnés à partir d'alcools et produits apéritifs locaux.

- **L'ancien McDonald's de Saint-Barthélemy (14e)** est devenu le centre névralgique de la distribution alimentaire dans les quartiers Nord. Faisant l'objet d'une « réquisition citoyenne » par des anciens salariés et par le Syndicat des quartiers populaires de Marseille, il réceptionne les dons et redistribue sous forme de colis alimentaires. Un projet de restaurant d'insertion est en cours de négociation avec l'enseigne.

- **@collectifboutiquesmif** : une initiative « Made in France » créée par des boutiques indépendantes spécialisées dans le « made in France » (Chez Laurette à Marseille) pour mettre en avant des solutions éthiques pour le monde de demain.

- **La Maison Empereur**, à Marseille, lance une association pour valoriser les savoir-faire locaux et artisanaux liés à l'art de vivre en Provence et les manufactures historiques.

2.5. perspectives à moyen terme

Les **nouveaux aménagements des espaces de vente** vont induire des **taux de fréquentation plus faibles** et la baisse du chiffre d'affaires. Les difficultés risquent de durer et de fragiliser les plus petits avec le remboursement des prêts, le report des loyers. La thésaurisation des ménages et la baisse du pouvoir d'achat présagent aussi une **prise lente de la filière commerce** (hors alimentaire et hygiène et soins, bricolage et culture & loisirs).

Des entreprises vont fermer et feront place à de nouveaux concepts entre **évolution technologique et exigences environnementales** laissant entrevoir un monde nouveau avec l'innovation, la mise en avant des valeurs de l'entreprise et des changements dans la relation client.

« *Les magasins d'hier n'auront plus leur place dans le monde de demain... Donner plus de place au partage, à l'émotion, à l'éveil des sens en quelque sorte... Le lieu-dit de vente sera un lieu de vie ou ne sera plus* ». (Source LSA)

3. LES SIX FILIERES D'EXCELLENCE

3.1. santé

Chiffres clés-repères

- **Près de 92 000 emplois**
(dont 14 500 libéraux).
- **1^{er} pourvoyeur d'emplois**
sur le territoire.
- **4 000 établissements**
- **Chiffre d'affaires estimé à 10 Mds€.**

Les acteurs du territoire bénéficient d'une expertise reconnue dans les domaines de la cancérologie, l'immunologie, les maladies rares, l'infectiologie, l'instrumentation médicale ou les neurosciences, confortée par la présence de laboratoires de renom.

La chaîne de valeur de la filière se structure autour de 5 segments :

- **Recherche** (laboratoires de recherche publique ou privée),
- **Industrie pharmaceutique, Industrie des dispositifs médicaux, biotechs,**
- **Offre de soins** (établissements de santé publics & privés, établissements médico-sociaux, professionnels de santé libéraux),
- **Services supports** : activités intégrées au système de santé (transports sanitaires, laboratoires d'analyses...) ou activités non spécifiques à la santé (facility management, numérique...),
- **Distribution** : répartiteurs pharmaceutiques et commerce de détail (pharmacies, matériels...).

Plusieurs projets emblématiques contribuent au rayonnement de la filière au-delà du territoire métropolitain : GIPTIS, l'Institut de Neurosciences de la Timone (INT), l'Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) Méditerranée Infection, Marseille Immunopôle.

Avec le confinement, les entreprises voient leur activité mise à l'arrêt ou ralentie, avec un impact direct sur leur chiffre d'affaires, la baisse ou contraction des marges du fait de la hausse des coûts de production ou des approvisionnements.

Les entreprises se réorganisent pour maintenir au mieux leur activité : mise en place du télétravail pour les fonctions supports ou de R&D, demande de prêts de trésorerie et reports d'échéances, activation des encours clients...

Parmi les principales difficultés rencontrées :

- **L'approvisionnement de matière**, mais surtout d'équipements de protection nécessaires aux activités de production (laboratoires pharmaceutiques...),
- **La mise à l'arrêt des démarches commerciales vers les établissements et professionnels de santé**, eux-mêmes préoccupés par la gestion de la crise,
- **La fragilisation des activités à l'international** (réduction drastique des démarches et investissements pour préparer l'exportation des produits ou activités),
- **Des levées de fonds** programmées dans un horizon proche semblent compromises, alors qu'elles sont vitales pour certaines entreprises,
- **La mise en suspens des essais cliniques...**

Des initiatives remarquables et solidaires émergent

avec des entreprises mobilisées pour rendre accessibles leurs expertises au plus grand nombre, notamment dans le domaine des solutions numériques pour la santé : HEXA TRUST, Rofim Healphi, Hellocare, Exolis, Axyn Robotique, GlobalStim, les Autonomies Planners, les résidences Senioriales... Des expérimentations pour se diversifier vers de nouveaux marchés ou produits sont mises en œuvre : CME étiquettes, Hellocare, Biotic Phocea, Dolphin, Acceo, Group-Net-Covid-Propreté, Protecto, Biotech Dental...

Des entreprises ont mis au jour leurs innovations : C4Diagnostics, 3D MedLab, Infinity Space, DJIMP...

L'organisation des établissements de santé est mise à l'épreuve :

- Les établissements publics /privés se coordonnent pour **augmenter le nombre de lits en réanimation**,
- **Des établissements font appel aux dons pour soutenir les équipes en première ligne et les projets de recherche** (fonds PHOCEO créé par l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille, appel à contribution de l'Hôpital de Provence...),
- Certains établissements s'organisent pour **assurer les Soins de Suite Respiratoires et Neurologiques**,
- Les établissements de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) **organisent des lits de repli pour accueillir des patients arrivant d'établissements de niveau 1**,

- Des patients post réanimation sont transférés vers des centres de rééducation ou des cliniques en 3ème ligne.

La pénurie des consommables aura marqué cette période : équipements et matériels de première urgence (masques, blouses, visières, gels hydroalcooliques, réactifs et écouvillons, produits d'anesthésie...) ont fait défaut durant la crise.

Pour pallier le manque de stocks, des appels aux dons et à la solidarité interprofessionnelle sont lancés ; la Fédération des Cliniques et Hôpitaux Privés et certains hôpitaux ont fait appel aux professionnels d'autres secteurs (bâtiment, industrie) pour céder une partie de leurs stocks d'équipements de protection afin d'assurer la sécurité du personnel de santé en attendant les livraisons.

La disponibilité des masques a été l'une des préoccupations majeures de cette crise tout d'abord des établissements sanitaires, des établissements médico-sociaux puis des entreprises pour la reprise des activités et enfin pour le grand public.

Pour répondre à la très forte demande en masques, plusieurs solutions se déploient :

• Mise en place de lignes de fabrication locale de masques alternatifs :

- **3 entreprises locales ont reçu l'agrément DGA** pour des masques professionnels en tissu à usage non sanitaire : Fil rouge, La Toile du Boulanger et 13 Atipik,

- **Les couturiers solidaires du Sud et l'association FASK, collectif composé d'amateurs et de professionnels** (Racer, Hom et American Vintage), avec un objectif de 50 000 masques destinés aux acteurs locaux, ont installé leur base logistique au Palais de la Bourse,

- **L'atelier de costumes de l'Opéra a été reconverti en usine de confection de masques** dits alternatifs en tissu (objectif de 25 000 masques),

- **Le Département, la Métropole et Fil Rouge** ont installé une unité de production au Parc Chanot, pour produire 1,3 million de masques.

• Mise en place de commandes mutualisées :

- **Importation en direct de Chine :** Métropole et Département ont commandé 10 millions de masques (5 millions par collectivité) et la Région Sud en a commandé 4 millions, avec parfois l'aide d'entreprises privées qui ont joué le rôle de relais,

- **Cdiscount a proposé une offre à destination des TPE-PME** ressortissantes des réseaux des Chambres et Commerce et d'Industrie et des Chambres de Métiers et de l'Artisanat,

- **La Poste, CCI France et CMA France,** ont déployé une plateforme de commercialisation et de distribution de 10 millions de masques « grand public » pour les entreprises de moins de 50 salariés.

Autres initiatives en soutien aux acteurs de la santé

Des initiatives se sont développées pour répondre aux demandes de surblouses (Les couturiers solidaires du Sud et l'association FASK ont confectionné avec l'AP-HM des surblouses à usage unique).

- **Des visières de protection sont fabriquées via des imprimantes 3D** (3DSOS MAKERS, Visières Solidaires, Eydi Technologies, AP-HM, Kedge, ENEDIS, SOREAM), de même que des **pièces de rechange pour les respirateurs artificiels**, des **masques de réanimation et des montants de lunettes de protection.**

- **Comme avant**, petite entreprise marseillaise de produits cosmétiques artisanaux, naturels et bio, **fournit gratuitement ses réserves de masques FFP3, de gants et de gel hydroalcoolique à des médecins et infirmier(e)s libéraux sur Marseille et propose aux personnels soignants 2 000 crèmes solides** pour apaiser leurs mains et leur visage irrités. Face à l'afflux des demandes (plus de 3 000) elle a mis en place une cagnotte solidaire pour pouvoir répondre favorablement au plus grand nombre.

- **Ricard SAS** s'associe au Laboratoire **Cooper** pour faire don de **70 000 litres d'alcool pur pour la production de désinfectant pour les mains.**

- **Plusieurs sites industriels de la chimie du territoire, adaptent leur outil pour répondre à la demande en gel hydroalcoolique.**

- **La Base Aérienne 125 d'Istres au cœur des missions d'évacuation Morphée :** un Airbus A330 Phénix de l'armée de l'Air participe aux opérations de transfert de malades français du coronavirus pour évacuer des patients du Grand Est et désengorger les hôpitaux.

- **Oxytronic, PME sous-traitante de l'aéronautique apporte sa contribution à la lutte contre la pandémie** en utilisant ses outils de production pour fabriquer des hygiaphones, distribués aux pharmacies au prix coûtant.

- **Des masques chirurgicaux donnés par Total à la Ville de Martigues qui les met à disposition** du personnel communal intervenant auprès des personnes les plus fragiles (aides à domicile, policiers municipaux...) mais aussi des personnels des services d'aides et d'accompagnement à domicile privés et des professionnels de santé (médecins généralistes et infirmier(e)s exerçant en ambulatoire sur la commune), informés par leurs réseaux professionnels.

- **L'antenne locale du Crédit Agricole effectue un don de 225 000 € à l'Agence régionale de santé (ARS)** pour livrer 32 ventilateurs respiratoires à des hôpitaux implantés dans les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse et les Hautes-Alpes ; tandis

que la Caisse d'Épargne Cepac fait un don de 200 000 € à l'Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) Méditerranée Infection.

- **FADA BIKE Marseille propose 40 vélos électriques** au personnel soignant à Marseille gratuitement durant toute la période de confinement.

- **ENGIE met à la disposition des personnels soignants et personnels des fonctions supports des établissements de santé** (hôpitaux, cliniques, EHPAD, maisons médicales...) à Paris, Lyon, Marseille, Lille, Bordeaux et Toulouse, 2 000 véhicules de service, fournis avec le plein.

- **La Savonnerie du Fer à cheval offre des milliers de savons** à une douzaine de cliniques, EHPAD ou encore associations d'aide aux sans-abris. Elle a également fourni 4 000 masques à la clinique Saint-Christophe de Bouc-Bel-Air.

Mobilisation de la recherche

Durant cette crise sans précédent, la Recherche se mobilise :

- Mise en œuvre à l'AP-HM de **25 projets de recherche** étendus à 16 spécialités

- **Essais cliniques de l'IHU Méditerranée Infection sur l'hydroxychloroquine,**

- **Projet Explore Covid-19 de Marseille Immunopôle ;** essais cliniques d'Innate Pharma,

- **Essais cliniques de Genoscience sur sa molécule GNS561,** initialement développée en oncologie,

- **Tests PCR indispensables pour limiter la propagation de la Covid-19,** réalisés par le Laboratoire Départemental d'Analyses des Bouches-du-Rhône (LDA 13),

- **Mise en œuvre d'un processus de repositionnement par les équipes du laboratoire AFMB** (Architecture et Fonction de Macromolécules Biologiques) d'Aix-Marseille Université qui se sont intéressées à des composés déjà disponibles.

La crise sanitaire met la question de la souveraineté et de l'indépendance de la France au cœur des enjeux : la production hors de France (Inde et Chine notamment) de principes actifs indispensables et stratégiques pour notre industrie pharmaceutique, interpelle et inquiète. Les discours en faveur de la relocalisation des activités stratégiques se multiplient.

Le secteur des Biotechs est fragilisé

- De très nombreuses études cliniques en cours dans le monde pour développer médicaments et instruments médicaux visant des pathologies autres que le SARS-CoV-2, sont à l'arrêt,

- Les levées de fonds, source majeure de financement de cer-

taines entreprises sont reportées, avec parfois une conséquence directe sur la trésorerie des sociétés.

A noter : les biotechnologies rejoignent le secteur des entreprises stratégiques de la France. Bruno Le Maire élargit aux biotechs la surveillance des prises de participation par des investisseurs étrangers, dès 10% contre 25% auparavant.

Les professionnels de santé libéraux ont été lourdement frappés. La crise les a contraints à stopper ou à réduire fortement leurs activités.

- Pour les médecins généralistes, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, pharmaciens d'officine, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, psychomotriciens, ergothérapeutes, diététiciens, audioprothésistes, opticiens-lunetiers, prothésistes et orthésistes pour l'appareillage des personnes handicapées, ambulanciers, **l'impact est très fort sur leur chiffre d'affaires et met parfois en péril leur structure.** Le coût d'équipement pour la reprise est conséquent d'autant plus que les recommandations limitent l'activité des professionnels en quantitatif,

- **Un plan de soutien aux professionnels de santé libéraux a été mis en place par l'Etat,** pour les aider à faire face à la fermeture de leurs cabinets ou établissements et pour compenser le surcoût représenté par les équipements de protection individuelle.

Cette crise sanitaire a contribué à l'évolution des pratiques professionnelles. Le numérique est sans conteste le grand vainqueur de cette épidémie. Les outils numériques ont apporté des réponses et solutions à divers niveaux : téléconsultation, télé médecine, suivi des patients...

- **Au niveau national, le nombre de téléconsultations est passé de 10 000 par mois (avant la Covid-19) à plus d'1 million par semaine.** La télé médecine connaît un succès sans précédent, notre région est la 3ème utilisatrice, tant auprès des professionnels, que des patients,

- **Dans la perspective du déconfinement, différentes initiatives voient le jour** pour assurer le suivi des cas contacts d'individus infectés par la Covid-19 : « StopCovid » l'application mobile de contact tracing est déployée au niveau national après avoir été adoptée par le Parlement le 27 mai.

📍 Perspectives à moyen terme

L'après Covid-19 amène à s'interroger sur la refondation du système de santé, l'organisation et la coordination des soins, la coopération public/privé...

Cinq enjeux ont été identifiés pour réformer le système de santé français lors du « Ségur de la santé », concertation nationale lancée par le Premier ministre Edouard Philippe le 25 mai :

- **Revaloriser de façon significative la rémunération des soignants** à l'hôpital public et en EHPAD, mais avec également une attention particulière concernant le temps de travail,
 - **Proposer un plan d'aide massif à l'investissement** avec d'une part, la reprise d'un tiers de la dette de l'hôpital (10 Mds€) et d'autre part, un plan d'aide à l'investissement dédié en partie aux investissements territoriaux entre ville, hôpital, secteur médico-social, ou encore entre le public et le privé,
 - **Lever les freins à la réforme du système de santé** : avènement de la télé-médecine, affranchissement de certaines procédures... « *La crise a permis la matérialisation d'un choc de simplification maintes fois espéré* », reconnaît le Premier ministre. « *Ce qui a fonctionné pendant la crise est un mode de management efficace, qui responsabilise chacun, avec de vraies possibilités d'agir* »,
 - **Bâtir un système de santé** fondé sur la collaboration hôpital, médecine de ville et médico-social pour pérenniser la collaboration observée pendant la crise sanitaire,
 - **Miser sur le numérique** : le Premier ministre s'est félicité de l'accélération de la télémédecine pendant la crise et le gouvernement souhaite mieux exploiter les données des patients : « *Il faut que les hôpitaux les partagent plus, avec toutes les règles de sécurité évidentes en la matière* ».
- Au niveau national est également souhaitée la **mise en place rapide de l'espace de santé numérique**, normalement prévu pour janvier 2022. « *S'il avait été en service, il aurait sans doute grandement facilité le suivi des patients à domicile et des données permettant d'améliorer la connaissance de la maladie* », a mentionné le chef du gouvernement.

Sur notre territoire, plusieurs propositions sont formulées par le Pôle de compétitivité Eurobiomed, pour renforcer la filière santé et favoriser le rétablissement de la souveraineté technologique et sanitaire de la France (accompagner la relocalisation des sites de production de matières premières, de principes actifs, d'équipements pour le soin, actuellement fabriqués hors des frontières) :

- **Des mesures de financement** : redirection de l'épargne vers les fonds d'investissement et élargissement des capacités d'investissement de BPI France,
- **Le soutien à l'innovation** : prolongation des programmes de R&D de 12 mois, renforcement de la coopération public / privé...
- **Le soutien à la croissance du chiffre d'affaires des PME** : la puissance publique pourrait les aider en privilégiant l'achat des solutions innovantes locales.

3.2. Mécanique et Aéronautique

MÉCANIQUE

Chiffres clés-repères

- A l'annonce du confinement, les industriels de la mécanique & ingénierie technique s'organisent pour sécuriser les chantiers en cours et maintiennent **15% de leur activité**.
- Mi-avril, dans la métallurgie et la mécanique, **les usines fonctionnent en moyenne à 50%** (contre 30% lors de la première semaine).
- Mi-mai, en région, la situation financière est stable pour **52% des entreprises, dégradée pour 35% d'entre elles**.
- Post-confinement, **35% des entreprises** sont à nouveau en activité, **63% en activité partielle**, 2% n'ont pas encore redémarré.

Dès l'annonce du confinement, les industriels de la mécanique & ingénierie technique s'organisent pour répondre aux urgences tout en assurant la sécurisation des chantiers en cours et les astreintes. **Avec des interventions basées sur le volontariat, ils maintiennent en moyenne 15% de leur activité.** Une organisation spécifique du travail permet d'assurer la sécurité sanitaire des collaborateurs : système de rotation, intervention sur chantier en équipe réduite, information et formation du personnel aux mesures sanitaires... **Le recours au chômage partiel (ou statut « garde d'enfant ») a été majoritairement utilisé pendant les premières semaines du confinement.**

Pour rassurer les salariés inquiets, les directions de sites maintiennent un dialogue social apaisé.

Moins de 15 jours après l'annonce du confinement et l'arrêt brutal de toutes les activités, les industriels alertent sur la nécessité d'assurer la poursuite des activités économiques (en dehors de celles visées par les consignes de fermeture du gouvernement). Ils demandent au gouvernement de **clarifier le message prédominant « restez chez vous »**, parfois mal interprété par les entreprises, syndicats et salariés, dès lors qu'ils ne considèrent pas leur activité comme vitale pour la marche de l'économie.

Mi-avril, selon l'UIMM Alpes-Méditerranée (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie), un mouvement de reprise s'amorce :

- **Les TPE/PME font preuve de réactivité et d'organisation pour poursuivre/reprendre leur activité** : dans la métallurgie et la mécanique, les usines fonctionnent en moyenne à 50% (contre 30% lors de la première semaine),

- **Un guide de bonnes pratiques est publié** par la profession afin de protéger les salariés, la priorité pour continuer l'activité,

- Concernant la disponibilité des masques, si la plupart des grands donneurs d'ordre disposent encore de quelques quantités, la situation est très compliquée pour les TPE/PME,

- La Chine redémarrant progressivement sa production, la préparation de la relance de l'activité est nécessaire pour éviter que nos industries ne perdent des parts de marché, voire leur place. Pour Thierry Chaumont, le président de l'UIMM Alpes Méditerranée, les entreprises doivent « *allier la mise en application de consignes de sécurité sanitaires multiples et souvent contraignantes à une certaine agilité de production industrielle* ».

Mi-mai, selon les résultats de l'enquête menée par les UIMM de la région : pour **52% des entreprises, la situation financière est stable ; pour 35%, elle est dégradée ; pour 13% la trésorerie manque.**

Concernant la reprise de l'activité : **35% des entreprises sont à nouveau en activité ; 63% en activité partielle, 2% n'ont pas encore redémarré.**

Parmi les principales difficultés rencontrées par les entreprises pour poursuivre leur activité :

- **49% font face à l'absentéisme** de leurs salariés (lié aux gardes d'enfants, à la maladie...),
- **53% sont pénalisées** par des difficultés de livraison de matières premières,
- **60% font face à l'absence** ou la baisse significative de commandes,
- **67% sont confrontés** au respect des consignes sanitaires,
- **51% ont des difficultés d'approvisionnement de masques** chirurgicaux et 64% de masques FFP2.

Fin mai, la Région annonce dans son plan de relance économique, **un fonds de 17 M€ en faveur de l'industrie**, destiné à encourager la relocalisation de la production. Ce soutien s'adresse aux grands industriels du territoire : Airbus Helicopters, Arcelor, Thales, mais aussi aux filières émergentes autour d'Iter, du photovoltaïque et de l'éolien flottant.

Les organisations professionnelles de la métallurgie font des propositions pour la relance :

- **Faire évoluer le dispositif du chômage partiel à compter du 1^{er} juin** : L'employeur garantirait au moins 60% d'activité et l'État prendrait à sa charge le complément de rémunération pour les heures non travaillées,
- **Interdire de licencier les salariés** concernés par ce dispositif pendant toute la durée de sa mise en œuvre,

- **Favoriser l'emploi des jeunes** avec un système où deux personnes proches de la retraite bénéficieraient d'un aménagement de fin de carrière en échange d'une embauche,
- **Redynamiser l'alternance**, en menant une campagne auprès des jeunes et des entreprises,
- **Favoriser la formation en santé et sécurité.**

AÉRONAUTIQUE

Chiffres clés-repères

- Le site Airbus Hélicopters à Marignane qui accueille habituellement plus de **12 000 personnes/jour**, a fonctionné pendant 4 semaines avec près de **2 000 collaborateurs.**
- **Les mesures sanitaires ont impacté le temps de travail effectif de 10% à 30% selon les opérations.**

Dès l'annonce du confinement, le groupe Airbus suspend ses activités de production et d'assemblage sur ses sites français et espagnols, durant 4 jours. Le site d'Airbus Helicopters à Marignane est concerné, mais dès le début avril, **le Plan de Continuité de l'Activité permet à près de 2 000 salariés d'être à nouveau présents**, tout en maintenant un équilibre entre protection des salariés et poursuite des activités essentielles : « Les hélicoptères doivent voler, ce sont ceux du Samu de Marseille, des transferts de malade ». *A noter toutefois : certains syndicats tentent de s'opposer à la reprise des activités, estimant insuffisantes les mesures de protection des salariés.* De même dans les usines Dassault Aviation à l'arrêt depuis le 18 mars, un plan de reprise progressive est annoncé le 1er avril.

Mi-avril, la reprise progressive d'Airbus Helicopters (moins de 50% de son activité) ne se fait pas encore sentir auprès du tissu de sous-traitants, l'accès au site de Marignane étant toujours interdit aux entreprises extérieures. Les sous-traitants ayant des commandes en cours poursuivent leur activité dans leurs propres ateliers, mais ne peuvent pas livrer, donc facturer, leur conception ou production. Thales annonce à son tour des mesures de préservation. **Le groupe français présente un « plan global d'adaptation à la crise », avec pour objectif de préserver ses capacités de production et de dégager des liquidités.**

Le groupe Daher, qui réalise 80% de son chiffre d'affaires dans l'aéronautique, se trouve dans un contexte d'urgence. Son PDG évoque la mise en place d'un « plan de survie et des mesures douloureuses inédites ».

Fin avril, les préoccupations des entreprises de la filière (TPE/PME notamment), semblent se concentrer autour de :

- **L'approvisionnement en équipements de protection individuelle (EPI)** nécessaires à la reprise ou à la poursuite de leur activité dans les conditions sanitaires exigées par le gouvernement,

- **La difficulté à livrer chez leurs clients**, même lorsque leurs sites sont ouverts partiellement comme chez Airbus Helicopters par exemple,
- **La difficulté d'approvisionnement** en matières premières (de nombreux fournisseurs sont étrangers),
- **L'arrêt de l'activité commerciale** chez la majorité des sous-traitants,
- **Le maintien du télétravail** : de nombreuses entreprises affirment le maintenir pour les salariés dont l'activité est compatible, même après la crise.

Le 30 avril, sur le site Airbus Helicopters à Marignane, la reprise d'activité s'organise en vue d'une montée en puissance d'ici la fin mai :

- Le site qui accueille habituellement plus de 12 000 personnes/jour, fonctionne depuis 4 semaines avec près de 2 000 collaborateurs. **L'objectif est de remonter à 6 000 salariés fin mai.**
- Les mesures sanitaires (distanciation notamment) nécessitent de réorganiser les postes de travail et impactent le temps de travail effectif de 10% à 30% selon les opérations (nettoyage du poste, réduction du nombre de collaborateurs sur un poste...),
- Si l'activité « aviation militaire » se maintient relativement, l'activité « aviation civile » souffre de la suspension des missions hélicoptères dans le domaine du tourisme et de l'aviation d'affaires, mais aussi du ralentissement net des opérations pour l'oil & gas.

➤ Au niveau national

• **Le groupe Airbus a livré sur le 1er trimestre, 40 avions de moins qu'en 2019.** Selon les prévisions, les livraisons annuelles devraient chuter à 600 appareils (contre 863 en 2019). Dans le même temps, le groupe annonce, toujours sur ce 1er trimestre, une perte de 481 M€ (contre un bénéfice de 40 M€ au 1er trimestre 2019) et une baisse de chiffre d'affaires de plus de 15%. Pour autant, cette baisse est à nuancer selon les divisions, puisque le chiffre d'affaires d'Airbus Helicopters ne serait pas affecté, « grâce à un mix de livraisons favorables (46 appareils) et la croissance de ses activités de services ».

• **Le chiffre d'affaires du groupe Safran enregistre au 1er trimestre, une baisse de 6,9%** (à 5,3 M€). *A noter toutefois, la résilience dans le domaine des turbines d'hélicoptères et activités militaires et dans le domaine Electronique & Défense.*

• **Pour Thales, l'impact de la crise sanitaire est encore modéré**, notamment grâce à la diversification de ses activités dans l'aérospatiale, la défense, les transports et la sécurité (les activités dans l'aéronautique civile ne représentant que 12% du chiffre d'affaires du groupe (2,15 Mds€ en 2019)).

Début mai, la filière aéronautique est présentée, avec la

filrière automobile, comme l'une des principales filières industrielles victimes économiques de l'épidémie de la Covid-19.

La priorité des constructeurs (Airbus, Safran, Thales, Dassault...) est de sauver les sous-traitants. En effet, plusieurs dizaines de PME sont au bord du gouffre. Face à la perspective des suppressions d'emplois chez leurs fournisseurs, les industriels de l'aérospatial appellent à un plan de soutien de plusieurs milliards d'euros.

Le 4 mai, le Ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire a lancé l'examen d'un plan de soutien à l'ensemble du secteur qui représente en France 300 000 emplois et près de 65 Mds€ de chiffre d'affaires. L'objectif est de maintenir l'outil vivant, pour pouvoir remonter en puissance quand le marché repartira.

Le 14 mai, Guillaume Faury, président exécutif du groupe Airbus, annonce que « Airbus doit être redimensionné (...) et ne pourra pas survivre sans une adaptation... et des mesures radicales ».

• **Le chômage partiel concerne désormais l'ensemble des salariés du groupe dans l'Hexagone**, soit 48 000 personnes, avec la possibilité de prolonger ces mesures jusqu'au 30 septembre. *A noter : Airbus emploie 134 900 salariés, dont 48 000 en France, 46 000 en Allemagne, 13 500 au Royaume-Uni et 12 700 en Espagne.*

• **Le temps de travail sera amputé en moyenne de 25 %**, avec de fortes variations selon les services.

C'est dans ce contexte, que Bruno Le Maire annonce la préparation « d'un plan sectoriel de soutien au secteur aéronautique et à la centaine de milliers d'emplois qui vont derrière ».

Mi-mai, le site d'**Airbus Helicopters à Marignane**, semble pour l'immédiat épargné par la tornade abattue sur l'industrie aéronautique. Le niveau des commandes en cours devrait lui permettre de traverser la crise. **L'objectif est à une reprise plus complète du travail sur site en juin, avec 5 500 salariés présents et 2 500 en télétravail.** Pour autant, les salariés inquiets redoutent les conséquences de la chute d'activité de près de 30% dans l'aéronautique et la menace d'une restructuration au sein de groupe.

Fin mai, Guillaume Faury appelle à une ouverture rapide des frontières, suite à la mise en place, par les compagnies aériennes et les aéroports, de mesures sanitaires pour permettre au trafic de reprendre en toute sécurité. Il demande « une reprise rapide pour éviter des dommages trop profonds sur les compagnies aériennes et donc un impact trop durable sur le secteur aéronautique et des sociétés comme Airbus ».

🔗 Perspectives à moyen terme

Le plan de soutien à l'aéronautique, pour une industrie verte et compétitive est présenté le 09 juin. Ce plan, coordonné avec le groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS) et l'ensemble des industriels, représente **plus de 15 Mds€ d'aides, d'investissements et de prêts et garanties**. Il a vocation à préserver le savoir-faire de cette industrie d'excellence et ses capacités de rebond et d'innovation.

Trois directions sont données avec une ambition claire : « produire en France les avions et les hélicoptères propres de demain pour

rester une nation leader de l'aéronautique dans le monde ».

1^{ÈRE} DIRECTION : répondre à l'urgence en soutenant les entreprises en difficulté et en protégeant leurs salariés.

• Afin d'assurer le soutien à l'ensemble des entreprises de la filière et d'éviter les défaillances, les aides apportées dès le mois de mars continueront à pouvoir être utilisées, notamment en ce qui concerne **les prêts garantis par l'État (PGE) et l'évolution du dispositif d'activité partielle**,

• Les garanties exports permettront d'éviter les annulations et reports de commandes d'avions et la commande publique (militaire, sécurité civile et gendarmerie) apportera de la charge immédiate pour toute la filière.

2^E DIRECTION : investir dans les PME et les ETI pour accompagner la transformation de la filière.

Investir aux côtés des grands industriels pour renforcer les PME et les ETI, les faire grandir, moderniser les chaînes de production et les rendre plus compétitives (robotisation, digitalisation...) pour leur permettre de prendre part aux prochaines révolutions technologiques du secteur. Pour ce faire, deux outils sont mobilisés :

• **500 M€ de capital dès juillet 2020, permettant d'atteindre à terme 1 Mds€ de capacité de financement**, pour intervenir en fonds propres et favoriser le développement et les consolidations des entreprises de la filière,

• **300 M€ de subventions pour accompagner les fournisseurs et sous-traitants de la filière**, dans leur transformation et leur montée en gamme.

3^E DIRECTION : investir pour concevoir et produire en France les appareils de demain en concentrant des moyens financiers importants sur la R&D des futurs avions décarbonés. 1,5 Mds€ d'aides publiques sur les 3 prochaines années seront investis pour soutenir la R&D et l'innovation du secteur dans la durée.

• Doté de 300 M€ dès 2020, son objectif est de faire de la France l'un des pays les plus avancés dans les technologies de l'avion propre, en préparant la prochaine rupture technologique, en continuant à travailler sur la réduction de la consommation en carburant, l'électrification des appareils et la transition vers des carburants neutres en carbone comme l'hydrogène. Cette action permettra ainsi de conforter la place de leader de la France et de l'Europe dans l'aéronautique au niveau international et de faire levier sur la décarbonation de la flotte mondiale, en jouant ainsi un rôle prépondérant dans la lutte contre le changement climatique.

Chiffres clés-repères

- **Entre 20 000 et 40 000 emplois directs** pourraient être menacés au niveau national.
- **Aéroport Marseille Provence : avec une réduction de 99% de l'activité sur 3 mois**, seul un tiers du trafic est escompté pour 2020 (3,5 M de passagers attendus, 10,3M€ au BP 2020) ; l'année 2021 s'annonce très délicate financièrement.

Alors que le retour des trafics au niveau de 2019 risque de prendre plusieurs années, certaines estimations évoquant 2023 voire 2024, le secteur de l'aéronautique a été très durement touché par la crise sanitaire. Au-delà de l'effondrement du trafic commercial et des lourdes pertes enregistrées par les compagnies aériennes et les aéroports, la filière dans son ensemble via un riche tissu de PME-ETI sous-traitantes, fait face à un dangereux ralentissement de l'activité.

Si les baisses de chiffres d'affaires subies par les grands groupes ont été conséquentes au 1er trimestre 2020 (plus de 15% pour Airbus, 22% pour sa division « aviation commerciale », 7% pour Safran), les résultats du second trimestre devraient être encore plus dégradés, alors que se sont multipliées les mesures d'activité partielle, de fermetures provisoires de sites ou autres annulations de commandes.

• **Des plans de redimensionnement et de restructuration** ont été dévoilés. Parallèlement, un plan de soutien à l'aéronautique s'articule autour de trois axes : le soutien aux technologies pour rendre l'aviation plus verte, un fonds d'investissement public/privé pour les entreprises les plus en difficulté et des actions spécifiques pour les entreprises de la défense, notamment via l'anticipation de certaines commandes publiques.

Au niveau des compagnies aériennes, **l'Association Internationale du Transport Aérien (IATA) a chiffré à près de 290 M€ l'impact de la pandémie** sur leur chiffre d'affaires, soit une chute de 55% par rapport à 2019. A l'instar du Prêt Garanti par l'Etat (PGE) accordé à Air France-KLM, les plus importantes compagnies ont pu bénéficier de soutiens étatiques, tandis que de nombreuses compagnies ont fait faillite.

• Perspectives à moyen terme

La reprise progressive du trafic aérien se précise et se confirme à mesure que les restrictions sont levées et que les frontières, européennes dans un premier temps, réouvrent. **Pour l'Aéroport Marseille Provence, les prévisions pour la période estivale restent toutefois assez sombres, avec de l'ordre de 40% du trafic habituel attendu.** De fortes incertitudes demeurent notamment sur la date de reprise des vols commerciaux hors espace Schengen et sur le maintien de liaisons par les compagnies aériennes aujourd'hui exsangues. La reprise progressive de l'activité économique devrait permettre un redécollage des trafics fret, doublement impactés par la baisse globale de l'activité et l'arrêt total du fret traditionnel en soute des vols commerciaux.

• **Un plan d'économie a donc été déclenché pour la plateforme, avec plus de 25 M€ d'économies identifiées**, et les projets d'investissement sont revus et limités aux seuls domaines sanitaire et sécuritaire. Comme d'autres aéroports français qui assument cette charge via une taxe sur les passagers, intenable avec l'effondrement des trafics, l'Aéroport MP demande à l'Etat la prise en charge du coût des missions de sûreté et sécurité assumées par les aéroports.

A court terme, le secteur doit bénéficier de mesures de soutien (commandes, trésorerie, allègement de charges) notamment dans le plan du gouvernement. Au niveau de l'aviation commerciale, une coordination européenne est incontournable pour une relance rapide, la réouverture des frontières mi-juin et les mesures sanitaires. **La compétitivité et l'attractivité de l'Aéroport Marseille Provence doivent mobiliser les efforts conjoints des acteurs du territoire** afin de faciliter une reprise de vols et conforter son rôle de hub euroméditerranéen.

3.3. Maritime et logistique

Chiffres clés-repères

📌 Un port opérationnel mais au ralenti ; les trafics ont résisté tout en baissant de 20% en moyenne, **le chiffre d'affaires des transporteurs routiers a chuté de 50%**, dans le sillage d'un trafic mondial en net repli.

📌 Arrêt total des trafics passagers des ferries, **perte de 600 000 croisiéristes et de 150 M€ de retombées.**

MARITIME

Resté opérationnel en maintenant l'accueil des trafics via un Plan de Continuité de l'Activité, illustrant ainsi son rôle stratégique dans la chaîne d'approvisionnement du territoire, le GPMM, Grand Port Maritime de Marseille, a connu un net ralentissement de ses activités, dans un écosystème logistique globalement désorganisé. **Les restrictions d'activités, voire leurs arrêts, ont naturellement entraîné une nette baisse des trafics : de l'ordre de 20% pour les conteneurs, plus de 40% pour l'activité pétrolière** alors que les volumes de céréales et de produits agroalimentaires et chimiques se sont globalement maintenus.

Au niveau mondial, le groupe CMA-CGM s'attend pour le premier semestre 2020, à un recul de 10% du trafic, Maersk anticipe une diminution de 20 à 25% de la demande de transport au cours du deuxième semestre 2020.

Les trafics passagers des ferries se sont totalement arrêtés jusqu'au 11 mai et reprennent timidement avec la Corse, alors que les échanges avec le Maghreb restent nuls.

Quant aux activités croisières, totalement interrompues mais pour lesquelles une dizaine de navires a été accueillie pour le rapatriement des passagers et des équipages, **560 000 passagers ont été « perdus » à Marseille.** Le secteur, qui a connu une certaine psychose, avec des navires qu'aucun port ne pouvait accueillir, devrait connaître une reprise lente et progressive, avec un redémarrage possible de l'activité dès juillet. Avec de nouvelles conditions sanitaires strictes et rassurantes, des « petits » navires pourraient dans un premier temps attirer de nouveaux des croisiéristes.

LE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

Si les impacts sont nuancés selon les secteurs d'activités, l'alimentaire ayant résisté et permis de maintenir l'approvisionnement des Français, les transporteurs ont globalement été durement frappés par la désorganisation logistique. Aujourd'hui, les organisations professionnelles restent dans l'attente d'un plan de relance du secteur.

Plus de la moitié des entreprises sont encore en arrêt partiel, près de 20% des camions toujours à l'arrêt complet et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été parmi les plus impactées de

France. Retours à vides, surcoûts liés aux mesures de protection, suroffre de transport qui entraîne une baisse des prix, les acteurs du secteur sont à bout de souffle et attendent de vraies mesures de soutien, évoquant clairement une situation catastrophique.

📌 Perspectives à moyen terme

Parallèlement aux mesures de soutien aux trésoreries d'entreprises durement touchées et pour lesquelles la reprise sera lente, **la mutation du secteur logistique et portuaire vers la transition énergétique doit se poursuivre.**

Conforter la place et l'attractivité du GPMM dans le développement du territoire permettra d'accompagner une stratégie de consolidation et d'innovation au sein de la chaîne logistique euroméditerranéenne. **Relocaliser certaines activités industrielles** en mobilisant le foncier requis, **décarboner les transports et développer la multimodalité** favoriseront la performance de l'écosystème logistique du territoire.

3.4. Numérique et microélectronique

NUMÉRIQUE

Chiffres clés-repères

📌 La filière numérique se compose de **12 989 établissements** (chiffres 2017) et **génère 10 Mds€ de chiffre d'affaires***; 40 860 salariés travaillent dans cette filière.

📌 **781 startups métropolitaines** (6% de la filière numérique), représentant près de **1 550 emplois** (4% de la filière).

**sources : ACOSS / INSEE / CCIAMP*

Zoom sur les « startups »

781 startups ont été identifiées en 2019 sur le territoire métropolitain (soit 6% de la filière numérique, sachant que toutes les startups ne sont pas membres de la filière numérique). Elles représentent environ 1 550 emplois (soit 4% de la filière), une très grande majorité n'ayant pas de salarié. Sur la base des 267 startups disposant d'informations financières, **la moyenne du chiffre d'affaires est de 505 000€ (50 déclarent un chiffre d'affaires supérieur à 500 000€), pour un résultat moyen de -137 000€ (150 déclarent un résultat négatif).**

Durant la période de crise sanitaire, les acteurs du numérique restent globalement actifs. Néanmoins, il convient de distinguer les entreprises qui développent des services en ligne (plateformes, logiciels dans le cloud...) et celles dont les services sont adossés à un réseau de fournisseurs. Ces dernières se heurtent à des difficultés logistiques, à des délais d'approvisionnement de composants et se trouvent plus exposées et impactées par la crise.

Globalement, la filière numérique reste dynamique durant cette période, mais avec des évolutions contrastées selon les segments :

• **Progression du segment « Logiciels et services informatiques »** (13 600 salariés et 3 600 établissements),

- **Maintien du segment** « Contenus et services numériques » (9 800 salariés et 4 990 établissements),

- **Les autres segments** (Fabrication équipements et composants TIC, Réseaux et services Telecom et Distribution et Réparation) **sont en perte de vitesse.**

Le Syntec Numérique confirme que le secteur n'a pas été épargné par la crise sanitaire. De nombreuses entreprises ont eu recours à des mesures de chômage partiel, ont subi l'arrêt de projets informatiques, ou encore l'ajournement de contrats de prestation en régie ou au forfait (impactant les activités des entreprises de services du numérique (ESN)).

Selon le baromètre «Covid-19» du Syntec en date du 17 avril,

- **Les dirigeants du secteur numérique** envisagent majoritairement une reprise de leurs activités échelonnée entre le dernier trimestre 2020 et le 2ème trimestre 2021,

- **74,1% anticipent une baisse de leur chiffre d'affaires prévisionnel** sur le 2ème trimestre 2020, en moyenne de -22,9%, avec un allongement perçu des délais de paiement qui risque de renforcer les difficultés de trésorerie des plus petits acteurs,

- **46% des dirigeants expriment leur inquiétude** quant à la pérennité de leur entreprise si la reprise de l'économie ne se fait pas à un rythme normal dans 3 mois,

- **98% déclarent avoir recours au télétravail,**

- **2 entreprises sur 3 ont recours au dispositif d'activité partielle.**

Parallèlement, une étude du Galion Project démontre que les startups en hyper-croissance ont adapté leurs activités :

- **80 % des startups n'ont pour le moment, pas prévu de licencié** (le maintien des compétences est vital au vu des difficultés de recrutement dans le secteur),

- **58% ont gelé les embauches** qu'elles devaient faire,

- **70% des startups ont pris des mesures de chômage partiel** (il concerne pour celles qui l'ont mis en œuvre 60% de leurs effectifs) ; 15% des interrogés ont totalement cessé leur activité (100% de leurs effectifs en chômage partiel).

- Le dispositif de chômage partiel permet de préserver l'avenir en facilitant le maintien dans l'entreprise, de compétences rares sur le marché à la différence de la situation aux USA où des licenciements de masse sont opérés.

- La phase de reprise et la relance des recrutements se traduira par une forte tension sur le marché de l'emploi, et ce malgré le chômage partiel.

Si le saut forcé vers le télétravail permet désormais de compter de nouveaux adeptes (dirigeants comme salariés), la digitalisation des modes de travail montre ses limites.

En effet, plusieurs « zones blanches » perdurent en termes de couverture réseau du territoire. Durant cette période exceptionnelle, plusieurs opérateurs télécoms se sont mobilisés pour « libérer de la bande passante » et ont accepté d'ouvrir les débits sur leur réseau d'infrastructure.

Les acteurs du numérique ont été mis à contribution pour apporter des réponses au confinement de l'économie. La plateforme mise en place par le gouvernement pour recenser les offres de solutions que les entreprises technologiques sont prêtes à offrir gracieusement, témoigne de ce dynamisme. On notera une mobilisation particulière des acteurs du numérique dans le domaine de la santé.

Plusieurs acteurs appellent un plan « Marshall »

Dans ce plan, la commande publique et l'achat innovant joueraient un rôle dans la relance pour apporter du chiffre d'affaires. Le sujet est porté par plusieurs pôles de compétitivité, ou encore Medinsoft.

D'autres, comme l'association France Digitale, plaident pour un « plan de réarmement technologique » de notre pays pour accélérer la transition numérique, tout en veillant à réconcilier transition environnementale et numérique.

🌐 Initiatives et innovations des acteurs du numérique

- **Leader en France pour protéger les entreprises** des nouvelles menaces par email, la société marseillaise **Mailinblack propose gratuitement et sans engagement aux hôpitaux**, sa solution de protection de messagerie contre les attaques informatiques. Plusieurs hôpitaux ont souscrit à cette proposition.

- **Zaggo (Venelles) développe une application** capable de gérer les problématiques d'absentéisme et de remplacements urgents dans les secteurs médicaux. Elle déploie une version gratuite pour aider les établissements de santé à faire face aux besoins en RH, ainsi qu'une application de sourcing en recrutement secteur santé.

- **Kwote (groupe marseillais Delta Assurance) propose aux entreprises de piloter et d'agir sur les encours et factures** de leurs clients, via sa plate-forme en ligne. Et ce, gratuitement et sans engagement pendant six mois.

- **Healphi (Marseille) offre aux médecins un logiciel de consultation médicale à distance**, avec accès en ligne gratuit pour tous les médecins et infirmiers de France et ce, pendant toute la durée de la crise sanitaire.

- **La startup marseillaise Transpare, spécialiste du transport international de marchandises, propose gratuitement son expertise et sa plateforme numérique** pour l'acheminement de matériel médical et de biens de première nécessité.

📍 Perspectives à moyen terme

Les entreprises du numérique positionnées sur le secteur de la santé tireront probablement leur épingle du jeu, mais beaucoup d'autres ont connu durant cette période un point mort. Une situation critique pour les entreprises de moins de 3 ans. Le confinement a été vécu comme une opportunité d'accélération de la transformation numérique des process des entreprises, qui pose toutefois des questions importantes en termes de sécurité des systèmes et des données. Durant cette crise, l'usage du numérique s'est imposé pour apporter des réponses aux contraintes du confinement ; la crise a fait « sauter » nombre de verrous qui bloquaient la transformation numérique des entreprises : commercialisation sur internet, gestion des collaborateurs hors des murs de l'entreprise...

La crise et ses conséquences ont fait émerger de nouvelles tendances ou remis en cause des modes de fonctionnement considérés comme immuables il y a quelques semaines :

- **La transformation des organisations** avec le déploiement immédiat du télétravail,
- **La (re)découverte des acteurs de proximité** (fournisseurs, commerces...),
- **La nécessité de repenser la relation avec ses clients**, son environnement,
- **Le besoin d'être rassuré** sur la fiabilité des informations et leur sécurité.

Les défis sont nombreux pour le dirigeant :

- **L'uberisation des modèles économiques** pour « challenger » ses activités,
- **La décision de relocaliser** toute ou partie de sa production,
- **La protection de son activité, de ses données** (explosion de la cybercriminalité),
- **La pression du client plus mature sur l'usage du numérique** qui souhaite se connecter avec l'entreprise en tout lieu, à tout moment et quel que soit l'outil.

L'accélération de la transformation numérique est aujourd'hui indispensable, pour optimiser l'existant ou pour challenger le positionnement stratégique de l'entreprise, en prenant en compte le déploiement de l'intelligence artificielle ou de la Blockchain.

Le territoire dispose des atouts pour apporter des réponses et accompagner la transformation :

- **Une capacité d'innovation** reconnue par l'obtention du label French Tech, un écosystème dynamique d'accélérateurs publics et privés dans lequel s'impliquent des grands groupes

(Occitane en Provence ; CMA-CGM...),

- **Une présence de « tiers lieux » dédiés à l'innovation** (dont TheCamp),
- **Une offre de formation** publique et privée,
- **Un hub de communication** avec un réseau de câbles sous-marins et un réseau de datacenters.

MICROÉLECTRONIQUE

Chiffres clés-repères

- 📍 **Sur la métropole Aix-Marseille Provence, la filière micro-électronique représente près de 10 000 emplois** et possède des leaders mondiaux comme STMicroelectronics, Gemalto, Microchip, Maxim IC...

Dès le début du confinement à mi-mars, les entreprises ont favorisé le télétravail, notamment pour les services supports et la R&D. Les services production, par nature en atmosphère contrôlée, ont été opérationnels à hauteur de 50% à 60% pendant le confinement et ont fait preuve d'un gain de productivité pour atteindre de 70% à 80% des capacités de production.

Pour autant, l'absentéisme pour garde d'enfants, personnes à risque, arrêts maladie, a affecté la performance industrielle de la filière.

D'un point de vue commercial et ventes, la demande s'avère légèrement inférieure aux prévisions mais reste très soutenue. **La filière électronique est incontournable** car elle trouve des débouchés marchés et des applications dans tous les secteurs et son adossement naturel trans-filière lui permet d'être davantage résiliente aux crises, avec des expositions réparties sur plusieurs marchés. Ainsi, des pertes ou reports de commandes sur certaines filières (aéronautique, défense, automobile) sont compensés par des demandes plus fortes sur d'autres (médical, domotique, télécom...).

Plus exposées, **les PME dans le domaine des EMS** (Electronic Manufacturing Services) ont néanmoins maintenu pour partie leurs activités, malgré les mesures de confinement. Sur le mois de mars, malgré un effectif réduit de 30% à 60% sur les services de production, 30% à 80% du chiffre d'affaires initialement prévu a pu être réalisé ; sans compter des annulations-reports de commandes. Par ailleurs, l'activité a été impactée par des services de livraison défaillants ou par la nécessité de recourir à de nouveaux fournisseurs pour pallier les défaillances de certains. Pour les mois d'avril et mai, la demande reste soutenue avec 80% d'activité en moyenne.

Début juin les effectifs de production sont quasiment au complet et la production proche des capacités nominales. Toutefois le chiffre d'affaires va certainement demeurer 20% en dessous des objectifs, ce qui pourra impacter l'emploi à moyen terme.

🔗 Perspectives à moyen terme

La crise a mis en évidence la nécessité d'assurer la souveraineté de la France dans certains domaines. A ce titre, il conviendrait de garantir la continuité de la chaîne d'approvisionnement notamment sur l'étape de fabrication des circuits imprimés où la dépendance vis-à-vis de l'étranger et notamment de l'Asie du Sud-Est, est supérieure à 80% ; il n'y a qu'un seul fabricant sur le territoire d'Aix-Marseille Provence, moins d'une dizaine au niveau national, chacun ayant souvent une spécificité.

Il est également nécessaire de maintenir et développer la formation, notamment sous la forme de l'apprentissage, car les métiers et les technologies mises en œuvre sont en perpétuelle évolution.

Les contraintes liées aux mesures sanitaires entraînent une perte de productivité qui peut être chiffrée jusqu'à 15%. Cette situation risque de tendre les relations avec les clients qui ne sont pas prêts à rogner sur leurs marges. Pour autant, la solidarité entre clients, fournisseurs et sous-traitants est essentielle pour maintenir l'activité et développer la résilience de l'écosystème.

3.5. Environnement et Energie

ENVIRONNEMENT (EAU, DÉCHETS-RECYCLAGE, ÉCO-ACTIVITÉS)

Chiffres clés-repères

- Filière hétérogène, qui rassemble l'ensemble des éco-activités.
- La sous filière de l'eau rassemble environ **320 acteurs privés et 3 300 salariés** sur la métropole Aix-Marseille Provence.
- Dans la sous filière déchets-recyclage compte environ **340 établissements et 4 200 salariés** sur la métropole Aix-Marseille.
- Dans la sous filière des éco-activités, le Technopôle Arbois-Méditerranée est le 1er technopôle français dédié à l'environnement, **rassemblant 110 entreprises, 900 salariés, 12 laboratoires de recherche et 400 chercheurs**. Sa pépinière d'entreprises héberge **30 startups**.

Cette filière « Environnement » est hétérogène, elle rassemble l'ensemble des éco-activités, c'est-à-dire les entreprises dont les produits et services participent à la préservation de l'environnement : gestion de l'eau, collecte et recyclage-traitement des déchets, prévention et traitement des pollutions (qualité de l'air, bruit, sites et sols pollués...), gestion des risques, génie écologique et biodiversité, efficacité énergétique et lutte contre le changement climatique...

Les maîtres d'ouvrages sont principalement les collectivités

locales, intercommunalités, syndicats et établissements publics. L'activité des équipementiers, constructeurs et bureaux d'études est également en partie dépendante de celle des donneurs d'ordres industriels qui doivent gérer leurs impacts environnementaux.

EAU

La sous filière de l'eau rassemble environ 320 acteurs privés et 3 300 salariés sur la métropole Aix-Marseille Provence. Sa chaîne de valeur se structure autour des acteurs suivants :

- **Opérateurs des services d'adduction-distribution** d'eau brute (Société du Canal de Provence), de production-distribution d'eau potable et de collecte-traitement des eaux usées (Société des Eaux de Marseille, Veolia Eau, SERAMM/Groupe Suez, Saur...),
- **Construction et maintenance des réseaux** et usines de traitement de l'eau,
- **Fabrication, installation, distribution d'équipements**,
- **Sociétés d'ingénierie et laboratoires** de mesure/analyse de la qualité de l'eau.

Comme sur tous les territoires, les activités de la filière sont majoritairement irriguées par la commande publique locale liée au service public de l'eau et de l'assainissement. L'activité des équipementiers, constructeurs et bureaux d'études dépend aussi de celle des industriels qui doivent traiter leurs eaux de process et leurs rejets.

Durant la crise sanitaire, les maîtres d'ouvrages publics et leur opérateurs privés ont réussi à assurer la continuité du service de l'eau sans dysfonctionnement, sur l'ensemble du territoire. La filière n'a pas souffert de rupture d'approvisionnement en produits de traitement, préservant les activités de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

En revanche, les chantiers ont subi un coup d'arrêt dès le début du confinement : activités non indispensables de maintenance préventive des usines, travaux d'entretien programmés, chantiers de renouvellement ou d'extension des réseaux, études associées et préparations de chantiers... Les entreprises sous-traitantes intervenant dans le champ des travaux de la distribution d'eau potable et de l'assainissement ont été lourdement impactées par cet arrêt des chantiers, de même que les équipementiers qui ont par ailleurs eu des difficultés de livraison de pièces en provenance de l'étranger.

Au global, la baisse d'activité pendant la période de confinement est estimée à :

- **15%** pour les opérateurs des services de l'eau,
- **70%** pour les travaux sur réseaux et usines,
- **50%** pour les bureaux d'études et équipementiers.

Le 5 juin, les présidents des sept comités de bassin saisissent **le Premier ministre afin qu'il autorise le déblocage, par les agences de l'eau, d'une enveloppe de 500 M€, sans hausse de la fiscalité, afin de répondre à l'aggravation de la situation économique des acteurs de l'eau. L'Union des Industries et Entreprises de l'Eau (UIE) et ses partenaires font des propositions pour que les agences de l'eau deviennent le moteur de la relance** : « l'effet de levier des aides des agences de l'eau est majeur pour soutenir la commande publique dans nos territoires : **on estime que 1 M€ d'aides des agences de l'eau donne lieu à plus de 3 M€ d'investissements** ».

La période de confinement n'a pas eu d'impact significatif sur les volumes d'eau potable distribuée et d'eaux usées traitées, les baisses de consommation des entreprises notamment industrielles ayant été compensées par les hausses de consommation du côté des particuliers.

Les opérateurs locaux ont repris progressivement, à partir de mai, les chantiers de maintenance préventive et les opérations de rénovation et d'extension de réseaux rentrant dans le cadre de leurs programmes d'investissement. Ces chantiers ont repris début juin un rythme quasi-normal.

🔗 Perspectives à moyen terme

Les opérateurs locaux partagent leurs inquiétudes sur les volumes d'eau distribués et traités pendant la période estivale, ainsi que sur l'augmentation des factures impayées. Il est à prévoir en conséquence un renforcement de leurs politiques de réduction des coûts et un décalage de certains investissements, donc un impact économique direct sur leurs sous-traitants. En revanche l'emploi est semble-t-il préservé chez ces opérateurs. L'activité des équipementiers, constructeurs et bureaux d'études locaux risque d'être également pénalisée par la remise en question des programmes d'investissement dans l'industrie.

DÉCHETS-RECYCLAGE

La sous filière déchets-recyclage compte environ 340 établissements et 4 200 salariés sur la métropole Aix-Marseille Provence et se structure autour des activités de :

- **Nettoyage et de pré-collecte** (dont déchetteries),
- **Collecte et de transport des déchets,**
- **Transformation et valorisation** (matière, organique et énergétique) des déchets,
- **Activités de stockage et élimination finale.**

La filière compte deux leaders mondiaux (Suez et Veolia), opérateurs intégrés sur l'ensemble de ces activités et fortement implantés sur la métropole. Elle est majoritairement pourvoyeuse d'emplois faiblement qualifiés (environ 80% d'ouvriers et employés), non délocalisables.

Dès le début du confinement, **la filière a été brutalement impactée par la réduction des volumes issus des activités économiques** (construction, industrie, commerces, CHR...) de l'ordre de 50% à 80% pour l'ensemble des entreprises locales de collecte, où le chômage partiel a été très largement déployé.

Avec le déconfinement progressif à partir du 11 mai et **le redémarrage de leurs clients, ces entreprises ont retrouvé fin mai un niveau d'activité de l'ordre de 40% à 70%** par rapport à la normale.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de continuité d'activité, **la Métropole avait fait le choix de recentrer ses moyens humains et logistiques sur les services prioritaires de collecte des ordures ménagères**. Ainsi, la collecte du tri sélectif en porte-à-porte, des encombrants, des déchets verts et des points de collecte de textiles avait été réduite ou arrêtée sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ces activités ont progressivement repris à partir de fin avril.

Les déchetteries de leur côté, avaient été fermées de manière provisoire avant de rouvrir progressivement fin avril. En mai, toutes les déchetteries de la métropole ont rouvert et assurent le service aux particuliers ainsi qu'aux professionnels.

🔗 Perspectives à moyen terme

La filière a été fortement impactée par le confinement mais peut rebondir assez rapidement. Les grands opérateurs de la collecte et du traitement (Suez, Veolia, Paprec, Derichebourg...) se montrent confiants sur la reprise de leurs niveaux d'activité et, pour l'heure, ne prévoient manifestement pas de plans d'ajustement de leurs effectifs.

Les perspectives sont plus incertaines quant à la capacité des petites entreprises locales de collecte à retrouver leur niveau d'activité antérieur à la crise.

AUTRES ÉCO-ACTIVITÉS

La métropole est un lieu de concentration des startups et entreprises innovantes dans les différents segments des éco-activités. Le Technopôle Arbois-Méditerranée est le 1^{er} technopôle français dédié à l'environnement, rassemblant 110 entreprises, 900 salariés, 12 laboratoires de recherche et 400 chercheurs. Avec sa pépinière d'entreprises (30 startups hébergées) et l'implantation des clusters Ea éco-entreprises, SAFE et Capenergies, il constitue un des « hotspots » en France en matière de transition écologique.

Le cluster Ea éco-entreprises a noté une **forte baisse des publications d'appels d'offres publics dans le domaine de l'environnement** (marchés d'études et conseil, fournitures, AMO, maîtrise d'œuvre et travaux), entre 50% et 75% plus faibles qu'en 2019 à la même période.

Les éco-entreprises appellent une relance de la commande publique la plus rapide possible après le 2nd tour des municipales, afin de remplir les carnets de commandes et préserver l'emploi dans la filière.

Les éco-entreprises ont également pâti du ralentissement des investissements dans l'industrie locale.

Parmi les entreprises locales innovantes, les défaillances ont toutefois été limitées et certaines levées de fonds ont pu malgré tout être clôturées pendant cette période (ex : Telaqua).

ENERGIE

Chiffres clés-repères

➤ **L'activité dans les domaines des énergies connaît globalement un ralentissement. Seules les activités d'ingénierie et d'études semblent préservées.**

➤ **Les «opérateurs d'importance vitale» sécurisent l'approvisionnement et la fourniture d'énergie.**

A l'approche du confinement, les entreprises de production d'énergie dites « opérateurs d'importance vitale » (nucléaire, hydraulique, éolien, solaire, thermique...) se réorganisent afin de garantir leurs missions essentielles à la nation et celles nécessaires à la continuité des activités économiques.

Les effectifs sont redéployés tout en conciliant la protection de la santé des salariés et des prestataires, avec le strict respect des règles de sûreté, de sécurité et de suivi environnemental.

Tout est mis en œuvre pour **assurer les interventions d'urgence pour la sécurité et le dépannage** des installations critiques (services énergétiques en milieu hospitalier, chaîne de froid pour les industries agro-alimentaires, eau chaude sanitaire, éclairage pour la sécurisation des espaces publics...).

En complément, les fournisseurs d'énergie se mobilisent pour répondre à la demande du gouvernement, visant à accompagner les entreprises mais aussi les plus démunis dans cette période difficile. Conformément aux ordonnances adoptées par le Gouvernement, **les TPE et clients éligibles au Fonds de Solidarité peuvent solliciter le report du paiement des factures exigibles entre le 12 mars 2020 et la fin de l'état d'urgence sanitaire.**

Au-delà de la sécurisation de l'approvisionnement et de la fourniture en énergie, l'activité dans les domaines des énergies connaît globalement un ralentissement.

Le confinement s'accompagne de la mise à l'arrêt des travaux ou chantiers en cours : **arrêt des projets publics et privés**, impossibilité de louer les matériels de chantier, ralentissement du transport de marchandises, départ des sous-traitants étrangers, problèmes d'approvisionnement en composants venant de l'étranger (électronique, moteurs turbines...). Seules les activités d'ingénierie et d'études semblent préservées.

Dans le domaine des énergies nouvelles, le solaire et notamment le photovoltaïque, connaît un véritable coup de frein, avec l'impossibilité de déposer des permis de construire, ou encore la mise en suspens de l'instruction des documents d'urbanisme du fait de la fermeture des services publics.

Parallèlement, l'arrêt des chantiers (génie civil, bâtiment...) freine l'installation des équipements et matériels de production d'énergie (toitures...).

Le report des élections municipales met en attente certains nouveaux projets de production ENR.

Les entreprises sous-traitantes sont informées par leurs donneurs d'ordre publics ou privés, du report de certains investissements, sans avoir de vision à moyen terme.

Dans ce contexte, les grands opérateurs de l'énergie, au premier rang desquels EDF, réaffirment leur volonté de soutenir leurs prestataires et s'engagent à réduire leurs délais de paiement (60 jours légaux) de façon significative. Ainsi, pour toute prestation achevée et validée au 31 mars, EDF s'engage à régler ses fournisseurs TPE d'ici la mi-avril et les PME d'ici le 30 avril (soit 20 000 factures et 190 M€ à l'échelle nationale).

Du côté du chantier ITER, l'agence domestique européenne F4E (Fusion for Energy) poursuit ses activités.

Elle publie des appels d'offres, évalue des propositions et adapte son processus de transmission et de traitement des factures fournisseurs.

ITER Organization a souhaité que l'activité se poursuive autant que possible et a demandé à ses contractants de lui soumettre des « **plans de continuité** » de leurs activités. Pour les activités d'ingénierie, le passage au télétravail s'est généralisé. La priorité était avant tout de protéger la santé des personnes travaillant sur le site ITER, tout en maintenant les activités les plus critiques sur le chantier.

• **Un jalon important a été franchi le 28 mars dans l'avancement du projet :** le bâtiment Tokamak « ready for equipment », permettra de démarrer les activités d'assemblage dans le hall d'assemblage et de préparer l'installation de la base du cryostat dans la fosse.

• **Le 17 avril, la première bobine toroïdale** (fabriquée par l'italien SIMIC) a été livrée par Daher sur le site.

Toutefois les travaux sur site ont été complexes :

• **Temps de désinfection, coactivité limitée, port de masques et EPI** (Equipements de Protection Individuelle) **supplémentaires,**

• **Désorganisation des filières industrielles en début de confinement :** exercice du droit de retrait de certains personnels, départ de sous-traitants voulant vivre leur confinement en famille (garde d'enfants) dans leur pays (Pologne, Portugal...), difficultés d'approvisionnements en matériels et produits (fermeture des réseaux distributeurs de matériaux et équipements pour le bâtiment), arrêt de certaines usines ou fermeture de frontières...),

. **Surcoûts pour les contractants générés par les mesures de continuité des activités sur le chantier, sans compter des retards dans les délais :**

- L'organisation F4E (Fusion for Energy) informe des mesures d'accompagnement pour aider ses contractants dans cette période difficile,
- L'agence européenne étudie différents scénarios lui permettant de répondre aux difficultés des entreprises, mais il est à craindre que les négociations en cours sur le prochain cadre financier européen pour la période 2021-2027, soient moins favorables aux infrastructures de recherche.

Dans le cadre du plan de continuité de la centrale thermique de Gardanne, la direction de Gazel Energie précise que « **compte tenu du contexte de crise sanitaire en cours, les conditions ne sont pas réunies pour envisager le fonctionnement des installations.** (...) la consommation électrique a fortement diminué et les prix de marché de l'électricité également ». Dans un contexte social tendu à la centrale de Gardanne mais antérieur à la crise sanitaire, quelques salariés font valoir leur droit au retrait au motif que « des postes essentiels à la sûreté des installations ne sont plus pourvus », tandis que d'autres engagent un mouvement de grève.

Début mai, **EDF Hydro** prépare le déconfinement et la reprise des chantiers de maintenance de ses ouvrages en région Sud, qui étaient globalement à l'arrêt (hors interventions non reportables de réparation de pannes). **La priorisation des chantiers se fait suivant une analyse multicritères**, intégrant les aspects techniques et de performance de l'outil industriel, les conditions d'opération des chantiers, l'effet d'entraînement sur le tissu économique local. L'organisation en télétravail mise en place pour les fonctions supports et commerciales devait se prolonger sur le mois de juin.

Avec le déconfinement du 11 mai, **les principaux opérateurs s'organisent et redémarrent des chantiers en respectant des mesures strictes de santé et de sécurité** : distanciation, port du masque, nettoyage des outils, limitation de la coactivité.

Le 14 mai, l'Association Nationale des Opérateurs Détaillants en Energie (ANODE) interpelle la Ministre de la Transition écologique et solidaire, Elisabeth Borne : les énergéticiens s'alarment des risques d'impayés. En effet, les fournisseurs alternatifs de gaz et d'électricité en France ne pourront pas assumer seuls les impayés consécutifs à la prolongation de la trêve hivernale.

Cette **trêve**, qui interdit les coupures d'électricité et de gaz et qui est habituellement en vigueur du 1er novembre au 31 mars, a été **prolongée une première fois jusqu'au 31 mai puis jusqu'au 10 juillet.**

Les membres de l'ANODE (qui regroupe des concurrents d'EDF et d'Engie tels que Total Direct Energie, Eni, Vattenfall, Enercoop ou ekWateur), **réclament à l'Etat de « prendre sa part du fardeau en compensant les impayés générés par les décisions d'urgence** qu'il a prises, a minima à hauteur de la part fiscalité des factures restées impayées en 2020 ».

Malgré la crise sanitaire et les difficultés opérationnelles liées au confinement, le business dans le domaine des énergies se poursuit. Quelques illustrations de levées de fonds, acquisitions, partenariats, croissance de chiffre d'affaires :

• Fin avril, **la Banque des Territoires investit 90 M€ dans le capital de Terres d'Énergie**, la plateforme d'investissement long terme de centrales d'énergie renouvelable en exploitation créée en 2018 par Teneo (Meyreuil) et le Crédit Agricole Pyrénées-Gascogne,

• **Cap Vert Energie maintient ses objectifs de croissance** : le fournisseur d'énergie spécialisé dans la production d'énergies renouvelables implanté à Marseille, a prévu de recruter 40 à 50 personnes en 2020. L'entreprise qui compte déjà 150 salariés s'agrandit avec l'arrivée d'une dizaine de nouveaux collaborateurs recrutés entre avril et mai,

• **Le groupe espagnol Iberdrola acquiert l'opérateur Aalto Power basé à Marseille pour 100 M€** : spécialisée dans les énergies renouvelables, Aalto possède 118 MW d'énergie éolienne terrestre en production et un portefeuille de projets de 636 MW en cours de développement. Fondée en 2005, Aalto Power était jusqu'ici détenue par le groupe Aiolos et la Caisse des Dépôts,

• **Giordano garde le cap sur l'outre-mer** : la PME aubagnaise spécialiste du chauffe-eau solaire a repris l'activité avec 10 salariés sur 30, les autres demeurant en chômage partiel. Après une difficile période de sauvegarde il y a 3 ans, la PME renoue avec la croissance depuis 2019. Elle enregistre, une hausse de 30% du chiffre d'affaires à La Réunion, où la PME a renforcé sa présence depuis deux ans,

• **La Caisse d'Épargne Cepac soutient le groupe Enoé Energie engagé dans les énergies renouvelables dans le cadre de l'acquisition et du refinancement d'un portefeuille de 55 centrales photovoltaïques, pour un montant total de dette de 15 M€.** Cette opération menée durant le confinement, avec BPI France Financement et Natixis, permet à Enoé de compléter ses métiers en devenant conjointement développeur et producteur d'électricité. Les centrales Enoé Energie, d'une capacité totale installée de 7,2 MWc, situées dans le Sud Est de la France, produisent chaque année, 10 millions de kWh, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 4000 foyers,

• Post confinement, à l'occasion de la reprise du chantier de modernisation de la ligne ferroviaire Marseille-Aix, la Région annonce que la **liaison Aix-Gardanne-Marseille sera assurée par des trains électriques sur batterie.** La mise en place de ce nouveau matériel coutera 30 M€ supplémentaires, pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air alors que la fréquence des trains devrait doubler sur la ligne. L'issue des travaux est prévue pour octobre 2021.

• **Fin mai, Sunoleo prépare une levée de 1,2 M€** : installée à Pertuis, l'entreprise souhaite financer l'installation d'un démonstrateur industriel composé de 6 bioréacteurs de culture de microalgues. Sunoleo a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt Provence Industry'Nov situé au sein de la plateforme Innovex sur la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer.

3.6. Tourisme et Art de vivre

Chiffres clés-repères

➤ **Un quart de l'activité annuelle est réalisée entre février et mai :**

- soit près **11 millions de nuitées** dans le 13
- et **675 M€** de consommation touristique perdue (sur environ 2,7 Mds€) et **-2,7 M€** de taxe de séjour (vs 2019).

➤ Les secteurs du tourisme (du restaurateur au taxi en passant par les casinos) représentent **47 200 salariés et 6 700 indépendants** dans les Bouches-du-Rhône.

➤ Les secteurs de la culture (du spectacle vivant au patrimoine en passant par la publicité) représentent **10 600 établissements** dans le secteur privé, **530 associations et 18 400 emplois** (dont 25% dans l'associatif).

Source : CCIAMP ; Enquête auprès des clientèles touristiques - Provence Tourisme ; Insee.

TOURISME

Dès l'annonce du confinement, il est apparu que la filière **Tourisme et Art de vivre serait l'une des plus impactées à court et moyen termes dans toutes ses composantes**. Toutes les activités de loisirs, tourisme, plaisance, nautisme, culture ont été interdites sur terre comme sur mer, avec la fermeture de tous les établissements (hôtels, restaurants, musées, salles de spectacle, théâtres, cinémas, salles de sport, accès aux plages, Parc National des Calanques...). **La préparation des festivals de toute sorte n'a pu se faire, rendant les annulations inévitables**. Seul le Festival de Piano de la Roque d'Anthéron a pu se maintenir en décalant un peu ses dates et en renforçant la présence des artistes français.

Quelques rares hôtels sont restés ouverts ou ont été réquisitionnés pour accueillir les soignants notamment. Dès l'entrée en confinement, les professionnels ont anticipé avec crainte les conditions de la reprise (gestes barrières, exigences sanitaires, craintes de clients, perte de pouvoir d'achat des touristes...). Le redémarrage progressif à partir du 11 mai, **au regard de l'évolution de l'épidémie, a réduit à quasi néant le début de la saison touristique** (qui démarre à Pâques et s'intensifie avec les ponts de mai).

L'été, annoncé pour l'instant sans touristes étrangers, quasiment sans festivals culturels ni animations sportives et avec des mesures sanitaires drastiques, **rend les équilibres budgétaires précaires et les perspectives sombres pour les acteurs du tourisme et de la culture**.

L'Union des métiers et industries de l'hôtellerie (UMIH) a été en première ligne et particulièrement actif pour co-construire avec le gouvernement, mais aussi les banques et les assurances, les

réponses à la crise à court terme (« la survie »), dévoilées lors Comité interministériel du tourisme du 14 mai. L'Umih a ainsi pu obtenir satisfaction sur un certain nombre de points : calendrier de réouverture, vacances en France métropolitaine et outre-mer cet été, exonération complète des charges sociales et patronales, de mars à juin 2020 même si fin 2020 paraît nécessaire, PGE « saison », multiplication par quatre de l'enveloppe des prêts tourisme de BPI France...

Elle restait cependant mobilisée, notamment sur la bataille avec le monde des assurances, la prise en charge des loyers ou l'amélioration des protocoles sanitaires.

De nombreux professionnels des CHR (Cafés-Hôtels-Restaurants), de la culture ou du tourisme d'affaires se sont insurgés contre des différences de traitement qui permettraient aux centres commerciaux d'ouvrir alors qu'ils n'en avaient pas le droit.

Le tourisme d'affaires a également été fortement impacté : l'annulation de tous les séminaires et conventions d'entreprises et le report de congrès nationaux et internationaux des mois de mars à juin, représentent pour Marseille, en 2020, **une perte de 54 M€ de retombées directes et 271 M€ de retombées indirectes**.

Le report du congrès mondial de la nature de l'UICN début 2021, apparaît comme un moindre mal puisqu'il permet de **maintenir 20 M€ de retombées économiques directes** (100M€ pour les indirectes) sur le territoire, malgré le report de 9 mois. D'autant plus que se tiendra en parallèle le **One Planet Summit** (sommet mondial sur la biodiversité) regroupant 150 pays autour d'engagements et d'actions face au changement climatique.

Loïc Fauchon président de la **Safim (Foire de Marseille notamment)** réclame la liberté d'organiser, d'accueillir et d'assumer ses responsabilités.

• Initiatives

Le syndicat des activités événementielles est créé, en lien avec la CCIAMP, mi-avril afin de structurer la filière localement, voire nationalement. Il réunit déjà 307 adhérents et plus de 2 900 salariés.

La CCIAMP et ses partenaires étudient la création d'une foncière hôtelière composée d'acteurs publics et privés, dont des investisseurs de long terme.

Les parcs d'attraction piaffent d'impatience et voient leur ouverture accélérée (pour certains) par le coup de force du Puy-du-Fou.

🌐 Perspectives à moyen terme

Le tourisme est l'un des secteurs les plus violemment impactés par la crise. S'il est volontiers qualifié de résilient, le retour au niveau pré-COVID-19 sera beaucoup plus long que pour les précédents épisodes. Ainsi on considère que ce retour à la « normale » pourrait ne pas avoir lieu avant 2023.

Il s'agit donc d'ici là de maintenir les capacités des entreprises à supporter la crise à court et moyen terme et d'engager l'ensemble du secteur dans **une refonte de son offre pour la**

moderniser et l'adapter aux nouvelles contraintes sanitaires et aux attentes des touristes de demain. L'objectif est également de créer plus de **valeur ajoutée** (la France est 1^{ère} destination internationale en nombre de visiteurs, mais 3^e en recettes). Le gouvernement annonce ainsi **une enveloppe de 3,6 milliards d'ici à 2023** pour opérer cette transformation (plus verte, plus digitale, plus durable, plus expérientielle). Le plan de relance européen devrait venir abonder les aides françaises.

Par exemple, le modèle hôtelier de demain pourrait se décliner ainsi :

- **Des facilités numériques** pour réserver ou personnaliser le séjour et aussi pour libérer de la relation humaine dans la prise en charge sur place ;

- **Un ancrage « vert » et local :** produits ménagers respectueux de l'environnement, politique de tri et de valorisation des déchets, matériaux biosourcés, produits alimentaires d'origine locale mise à disposition de vélos...

- **Des aménagements et des services** permettant d'allonger la durée de séjour,

- **Une gestion professionnelle du volet sanitaire :** protocoles établis, labels, personnels formés

La compétence tourisme restant partagée au niveau des différentes collectivités, les plans annoncés devront être coordonnés pour une meilleure efficacité. Une dynamique métropolitaine devra être recherchée pour les différentes composantes de la filière tourisme, intégrant également les opportunités du plan de relance national. Elle permettra également d'organiser la relance par la demande (campagnes de promotion, chèques cadeaux, animation en lien avec le tissu commerçant...).

Un contrat de relance et de transformation du tourisme français doit être élaboré durant l'été dans le cadre d'une contractualisation entre **ATOUT France et les territoires** ; la pertinence et la réussite de ce plan nécessitent une articulation entre :

- **des feuilles de route sectorielles à bâtir** par les collectivités et les professionnels concernés (thermalisme, événementiel, tourisme de shopping, tourisme fluvial, golf...); des investissements en fonds propres sont mobilisables auprès de l'Etat ;

- **des feuilles de routes territoriales** feront l'objet d'une contractualisation avec les collectivités disposant de la compétence tourisme et notamment les régions.

En complément, **un appel à projet doit être lancé d'ici à 2021 en direction des entreprises et startups** prêtes à proposer des solutions innovantes pour contribuer à bâtir le tourisme de demain.

CULTURE

Après l'annonce par le Président de la République, de la suppression des manifestations et festivités grand public au moins jusqu'au 15 juillet, **la plupart des festivals sont annulés comme le Festival d'Avignon, les Suds à Arles ou le Festival d'Arts Lyriques d'Aix-en-Provence (mais qui propose des opéras en streaming...)**; quelques-uns ont été décalés comme Manifesta 13, d'autres reportés à 2021 ou 2022. Sous le nouveau titre « **on va s'en sortir !** »,

les Rencontres Economiques d'Aix auront lieu... depuis la Maison de la radio à Paris et seront retransmises en ligne.

Pour maintenir le lien de la culture, les acteurs du secteur imaginent de nouvelles formes d'accès du public, voire de nouvelles façons d'exercer leur art.

Mi-mai, les petits et moyens musées se sont préparés au déconfinement.

Victime collatérale de la Covid-19, les filiales de Presstalis (distributeur de presse) sont liquidées sans poursuite d'activité. Le Sud-Est perd ses journaux nationaux.

Fin mai, les tournages de « Plus Belle la Vie » ont repris ; les cinémas seront les derniers à rouvrir, le 22 juin 2020.

Au 22 mai, **le Mucem a déjà collecté 300 objets pour « Vivre au temps du confinement ».**

Les plans de soutien

A tous les échelons territoriaux, les annonces de plans de soutien à la filière se sont succédées :

- Le 10 avril, **le Plan Stratégique Régional pour le cinéma et l'audiovisuel est voté** : il apportera au secteur du cinéma et de l'audiovisuel, avec la participation du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), 10,76 M€ sur 2020-2022. En complément, 2,16 M€ d'aides renforcées et de nouvelles mesures sont activées.

- Le 10 avril, la Région annonce également **un Plan d'urgence et de solidarité dont 2,6 M€** sont destinés à l'industrie touristique et propose un chèque vacances au secours du tourisme,

- Le 6 mai, E. Macron annonce des mesures pour les métiers de la culture et du spectacle avec notamment **le prolongement des droits des intermittents jusqu'en août 2021, un grand programme de commande publique et un fonds d'indemnisation pour les tournages annulés,**

- Le 8 mai, la Ville de Marseille annonce **un fonds d'aide de 2 M€ pour le secteur du tourisme,**

- Le 14 mai, **le gouvernement annonce un plan de relance du tourisme de 18 Mds€ avec deux axes** : limiter les faillites et les licenciements et permettre le redémarrage du secteur,

- Mi-mai, la Région propose **un Plan de relance touristique de 2 M€** avec une importante campagne de communication.

Objectif : capter au plus vite les touristes français voire européens,

- Fin mai, la Métropole Aix-Marseille Provence et le Département des Bouches-du-Rhône présentent leur **Plan de relance Tourisme et Culture de 10 M€,**

- Le 8 juin, l'Urssaf Paca communique sur les mesures prévues en matière d'exonération et d'aide au versement des cotisations : « **Un renforcement des mesures de soutien va être mis en place en faveur des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme, de l'événementiel, du sport, de la culture** et, plus largement, de l'ensemble des secteurs pour lesquels des décisions de fermeture administrative ont été prises. Ces mesures seront accompagnées d'un plan de communication en direction de nos cotisants et de nos partenaires ».

Chiffres clés-repères

📌 Le cœur de métier de la sous filière compte **1 500 établissements** qui réalisent un chiffre d'affaires de **550 M€** et représente **3 000 emplois**. Le territoire métropolitain concentre plus de 50% des entreprises et des salariés de la filière de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

📌 Les tournages sur le territoire génèrent **88 M€ de retombées économiques directes** et le double en termes de retombées indirectes (tourisme, image).

📌 Avec **1 715 jours de tournage** la métropole est la 1^{ère} métropole derrière Paris (4 500 jours) et l'un des territoires les plus filmés au monde.

La crise sanitaire, avec son confinement, impacte les acteurs de la filière à différents niveaux :

- **Suspension des tournages** (films, documentaires, séries...), dont « Plus belle la vie » qui représente une part significative des tournages sur la métropole ; l'activité redémarre, mais avec des surcoûts liés à la mise en place des mesures de protection sanitaire,

- **L'arrêt des tournages entraîne dans son sillage l'arrêt de l'activité des prestataires de l'écosystème** : loueurs de matériel, services techniques post production...

- La crise a mis en évidence **le besoin d'assurance des acteurs du cinéma** pour les couvrir en cas de nouvelles mesures de confinement,

- La fermeture des salles de cinéma qui, au-delà de l'impact pour les gestionnaires des salles, se traduit par **une réduction du financement de la production audiovisuelle alimenté par une taxe prélevée sur les billets**, mais aussi par une remise en question de la distribution des films qui devaient sortir dans les salles.

A noter que l'activité des plateformes de films à la demande (Netflix...) se développe avec le confinement, nécessitant une régulation pour modérer l'impact des débits sur les réseaux internet.

Les exploitants de salles de cinéma se mobilisent à travers l'Union des cinémas du sud de la France (UCF) pour réclamer une annulation des loyers des salles jusqu'à la réouverture souhaitée début juillet, avec des mesures sanitaires adéquates (dont la limitation à 50% de la capacité des salles). Une réouverture qualifiée de « vitale » pour la survie des salles de cinéma.

Des mesures spécifiques ont été annoncées par l'Etat pour accompagner la filière, dont la création d'un fonds d'indemnisation de plus de 50 M€ pour les tournages.

La réouverture des salles de cinéma est annoncée pour le 22 juin, une bonne surprise pour les professionnels qui s'attendaient à une réouverture en juillet.

📌 Perspectives à moyen terme

La reprise des tournages pourrait s'accompagner d'une pénurie de techniciens qualifiés. En effet, le report des tournages va concentrer leur réalisation simultanée dans une période très courte.

Un des leviers importants pour faciliter la relance sera la capacité à simplifier les demandes d'autorisations administratives pour réaliser / reprendre les tournages ; cette capacité serait un atout pour le territoire.

SPORT

Chiffres clés-repères

La sous filière sport sur le territoire des Bouches-du-Rhône représente :

- 📌 **10 260 emplois et près de 3 200 établissements** : - **2 500 établissements privés et 670 structures associatives** (44% des emplois salariés de la filière sont des emplois associatifs),

- Les autres secteurs du sport (industrie, commerce, locations) **représentent 730 établissements et près de 2 300 emplois**,

- 📌 **1,5 Mds€ de chiffre d'affaires dont 67 M€ de chiffre d'affaires export**, 3^{ème} rang des départements en volume d'emploi, en croissance de 1,1%,

- 📌 **440 000 licenciés** (3^{ème} département en nombre de licenciés) ; **4 400 clubs affiliés à une fédération** (2^{ème} rang en nombre de clubs affiliés) ; **227 sportifs de haut niveau** (3^{ème} rang en nombre de sportifs de haut niveau) ; **26 pôles dont 7 pôles France**,

- 📌 **Près de 5 000 équipements sportifs** (hors sports de nature).

Source : étude CCIAMP 2017

Avec l'annonce du confinement lié à la crise sanitaire, la filière sport se trouve à l'arrêt quasi complet, qu'il s'agisse du sport professionnel ou amateur.

L'activité des associations (près de 4 000 emplois) est suspendue, les salles de sport fermées et la pratique du sport hors structures reste très encadrée.

L'annulation de tous les événements sportifs : locaux, nationaux, internationaux (y compris les JO de Tokyo) a eu de forts impacts pour les acteurs qui contribuent à leur organisation (événementiel, communication, logistique, CHR...).

La trésorerie de nombreuses associations a été impactée, d'une part par le décalage du versement des subventions publiques, d'autre part par l'annulation de toutes les actions du printemps qui contribuent à générer des recettes exceptionnelles (organisation de tournois, partenariats avec les entreprises...). De plus,

cette annulation des événements sportifs compromet, pour les clubs et associations, les opportunités de recrutement de nouveaux membres pour la prochaine rentrée sportive.

L'entretien des infrastructures a été différé ; il nécessitera une **adaptation du planning de reprise des activités sportives**.

Notons que la crise survient à un moment où l'Etat avait prévu de réduire de façon importante le budget affecté au financement de l'emploi dans les associations (de 1,2 million à 400 000€).

L'arrêt quasi complet de l'activité des associations, leurs problèmes de trésorerie, l'annulation des événements et le manque à gagner des cotisations aura un impact sur leur survie et peut-être également sur la maintenance des infrastructures sportives et leur capacité à être prêtes pour la rentrée de septembre.

Parmi les manifestations, le Mondial La Marseillaise (pétanque) est reporté fin août ; le défi Monte Cristo de natation à début septembre ; le Grand Prix de Formule 1 à 2021.

La majeure partie des acteurs de la filière a sollicité des mesures de chômage partiel pour ses salariés, avec, pour les structures professionnelles, des négociations visant à réduire la masse salariale. *A noter l'exemple de l'OM, qui mettait ses joueurs en chômage partiel, négociait la baisse de leurs salaires et envisageait de ne pas payer la totalité des droits télévisés pour la saison 2019-2020.*

La question de la pérennité du modèle économique des clubs professionnels est posée, en particulier ceux qui sont dépendants des médias (football en particulier) et des retombées liées aux droits de retransmission ; **tous les clubs professionnels métropolitains sont concernés par la remise en cause de leur modèle économique**.

Fin avril, la ministre des Sports, Roxana Maracineanu déclare **à propos du déconfinement du 11 mai « que le sport ne sera pas prioritaire** (...) dans les décisions qui sont prises par le gouvernement » et de préciser que **la reprise des compétitions ne se fera « qu'à huis clos ou en mode dégradé** avec des restrictions très strictes au niveau des spectateurs présents ».

Le 28 mai, à l'issue des principes énoncés par le Premier ministre concernant la 2ème étape du déconfinement, la situation est encore tendue pour les acteurs de la filière :

- L'accès aux infrastructures sportives reste limité,
- La pratique de certains sports reste interdite (sports collectifs, de combat...),
- Les modalités d'organisation d'événements sportifs ne sont pas clarifiées.

Cette situation est ressentie comme paradoxale par les acteurs

de la filière, au regard de l'engouement des français pour la pratique du sport pendant la période de confinement.

Perspectives à moyen terme

Il est probable que l'impact de la crise se fera surtout sentir à partir de la nouvelle saison sportive en septembre 2020.

La crise a mis en évidence la spécificité du développement économique de la filière sport qui s'appuie sur des acteurs issus du monde associatif et économique, deux écosystèmes qui cohabitent plus qu'ils ne collaborent et qui ne développent en réalité que très peu de synergies. La capacité à faire converger ces deux écosystèmes sur une même vision (sociétale, économique, environnementale...) contribuera à optimiser les retombées économiques.

Plusieurs filières d'excellence du territoire sont concernées par le développement du sport (tourisme, CHR, numérique, santé...). La relance de l'activité sportive dans les structures, la promotion coordonnée du territoire comme lieu d'accueil d'événements sportifs, **permettront de contribuer à la relance des acteurs de ces filières**.

Il faudra cependant anticiper et prendre en compte l'évolution des pratiques que la crise sanitaire pourrait générer :

- **La tendance à l'individualisation de la pratique sportive, qui se développerait alors en dehors des structures** : clubs, salles de sport... et qui poserait la question de la pérennité de ces structures qui emploient plus 4 000 emplois sur notre territoire et dont les retombées économiques sont significatives,
- Le développement de la pratique sportive durant le temps de travail, **pour améliorer le « bien-être » au sein de l'entreprise**,
- La fréquentation / participation physique aux grands événements sportifs pourrait se réduire,
- **L'évolution du comportement des spectateurs pourrait avoir un impact sur le modèle économique de ces événements** (mais aussi des grands équipements) aujourd'hui basés en partie sur la billetterie et les contributions indirectes sur les territoires qui les accueillent (tourisme, CHR...),
- **L'émergence de nouveaux modes de participation, basés sur l'usage du numérique pourrait s'amplifier** (ex : explosion de l'audience du réseau Twitch dans le « e-sport » ; organisation de courses de vélo où plus de 30 000 sportifs ont pu se challenger sur un circuit virtuel).

Le sport est une filière que l'on peut qualifier d'émergente au regard des autres filières métropolitaines, avec un potentiel permettant d'en faire une locomotive nationale (le département des Bouches-du-Rhône figure dans le Top 3 des départements français pour la pratique sportive).

4. AUTRES FILIÈRES INDUSTRIELLES

4.1. Agro-alimentaire

Chiffres clés-repères

- Dans notre région, **baisse du chiffre d'affaires pour les trois-quarts des entreprises agro-alimentaires.**
- **Des TPE-PME particulièrement touchées.**
- **90% des entreprises** positionnées sur les marchés de la restauration hors foyer (RHF) déclarent une chute de leur chiffre d'affaires, pouvant être supérieure à 50% pour les trois-quarts d'entre elles.
- Le taux de fermeture de sites de production s'élève à **23,7%**.
- Un taux d'absentéisme à **11,7% des effectifs.**

Source : FRIAA-ARIA sud et baromètre national de l'ANIA

Mi-mars, dès l'annonce du confinement, **les industriels de l'agro-alimentaire sont confrontés à des problèmes de ressources humaines pour faire face à une hausse des commandes afin d'assurer l'approvisionnement des grandes surfaces.** En effet, les équipes disponibles pour assurer le fonctionnement des chaînes de production se réduisent.

De plus, la pénurie d'équipements de protection pour leurs salariés (masques, gants, gels, combinaisons...) devient une préoccupation forte : les grands groupes parviennent à se fournir en équipements de protection (commandes massives au niveau des sièges, entraide entre les sites...) mais les stocks s'épuisent. Les indépendants et les structures moins importantes essayent de trouver des solutions avec le « système D » afin de maintenir leur site de production ouvert.

Dès le début avril, les effets de la crise sanitaire et la fermeture des établissements (écoles, universités, restauration d'entreprise et restauration commerciale : cafés, hôtellerie, restauration...) ne pardonnent pas :

- Les industriels de l'agro-alimentaire, présents sur ce secteur voient leurs **volumes de ventes amputés de 30% en moyenne, représentant parfois 40% à 50% du chiffre d'affaires,**

- **Les entreprises s'adaptent quand elles le peuvent :** recours au chômage partiel, incitation des salariés à solder le maximum de congés, adaptation des postes et process dans le cadre du Plan de Continuation de l'Activité à condition que d'autres segments d'activités compensent ou maintiennent cette baisse.

- En lien avec la fermeture des établissements Cafés – Hôtels – Restaurants (CHR), le groupe **Pernod Ricard**, numéro 2 mondial des spiritueux, enregistre un net repli de son chiffre d'affaires. A la fermeture des CHR se rajoutent les restrictions de voyage qui pénalisent la vente de spiritueux, notamment dans les aéroports. **Dans ce contexte sont mis en place un plan de réduction des coûts et l'adaptation des chaînes d'approvisionnement pour qu'elles restent opérationnelles.**

Dans d'autres cas, la situation est plus critique, en témoigne le placement en redressement judiciaire le 2 avril, du groupe familial **Canavese**, leader français dans le secteur des fruits, légumes et produits frais, créé en 1976 et basé à Aubagne. Une situation engendrée par « la baisse drastique d'activité depuis le début de la crise et une perte de chiffre d'affaires brutale de 55% avec la fermeture des établissements de ses clients : écoles, universités, restauration d'entreprise et restauration commerciale ».

Dans un autre domaine, **Haribo, la société de bonbons marseillaise de 500 salariés, voit son chiffre d'affaires impacté de 30% sur le seul mois d'avril :** depuis le 16 mars le circuit de distribution traditionnel (cinémas, Relais H des aéroports et gares, distributeurs automatiques...) est à l'arrêt.

Mi-avril, les industriels de l'agro-alimentaire signalent des craintes sur leurs approvisionnements et leur capacité à répondre à la hausse des commandes en provenance des grandes surfaces qui doivent réapprovisionner leurs rayons massivement :

- Avec la fermeture des frontières et le confinement, **les matières premières sont difficilement récoltées et acheminées jusqu'aux usines.** Les équipes disponibles pour assurer le fonctionnement des chaînes de production se réduisent.

Certains industriels souhaitent ouvrir de nouvelles lignes de production et rallonger la durée du travail afin de répondre à la hausse de la demande mais sont contraints par la difficulté à trouver de la main d'œuvre et par le manque de matériels de protection individuelle (masques, gants, combinaisons...) à leur disposition pour protéger leur personnel. Dans tous les cas, la réorganisation des équipes et/ou des rotations a été indispensable, pour assurer les distances de sécurité.

Fin avril, l'Etat réaffirme la priorité stratégique du secteur agroalimentaire, au même titre que la santé. En première ligne face à la pandémie, la filière a su montrer sa capacité à maintenir, voire augmenter sa production.

Un arrêté publié le 2 mai, lève l'interdiction de circulation du vendredi 8 mai et du jeudi 21 mai « pour les véhicules transpor-

tant exclusivement des denrées et produits destinés à l'alimentation humaine et animale, à l'hygiène et à la santé humaine ou animale, ainsi que tous produits, matières ou composants nécessaires à leur élaboration, leur fabrication et leur mise à disposition ». **Ces dérogations de circulation visent à permettre les approvisionnements amont** : acheminement des matières premières, emballages... et la circulation inter-sites des industriels pour continuer à produire et assurer la continuité de la chaîne agroalimentaire, mise à rude épreuve au cours des dernières semaines. Certaines entreprises alimentaires pourront ainsi continuer à produire pour reconstituer leurs stocks.

Mi-mai, après 2 mois de crise sanitaire, la situation montre que l'industrie agroalimentaire régionale a tenu bon pour éviter la pénurie alimentaire et la panique des consommateurs.

Toutefois, on note :

- **Des situations très hétérogènes, avec une baisse du chiffre d'affaires pour les trois-quarts des entreprises agro-alimentaires.** Dans notre région, cette perte constatée depuis mars, s'inscrit en moyenne à 7%. L'activité apparaît relativement plus résiliente que dans d'autres régions (Centre Val de Loire : -37% ; Bourgogne Franche-Comté : -34% ; Normandie : -33%) ou qu'au niveau national (-22%),
- **Des TPE-PME particulièrement touchées** : problèmes de trésorerie, sites de production à l'arrêt, fermetures de leurs débouchés commerciaux dont certains marchés tels que la Restauration Hors Foyer (RHF) complètement sinistrés : 90% des entreprises positionnées sur ces marchés déclarent une chute de leur chiffre d'affaires, pouvant être supérieure à 50% pour les trois-quarts d'entre elles,
- **Des surcoûts** (matières premières, maintenance, emballages, transports, équipement de protection des salariés...) qui affectent la rentabilité des entreprises,
- **Le taux de fermeture de sites de production s'élève à 23,7%** (33,5% en Bourgogne Franche-Comté ; 31% en Centre Val de Loire ; 29,2% en Normandie ; 21,7% au niveau national),
- **Des salariés exemplaires** : l'absentéisme se situe à 11,7% des effectifs (17,9% en Occitanie ; 13,2% en Normandie ; 12,6% en Ile-de-France ; 10,2% au niveau national).

Source : FRIAA-ARIA sud et baromètre national de l'ANIA Association Nationale des Industries Alimentaires

🔗 Perspectives à moyen terme

Depuis le début du confinement, le secteur agro-alimentaire a dû réorganiser ses filières d'approvisionnement, de production et de logistique pour répondre aux changements de consommation des Français. Parmi ces changements figurent :

- **La valorisation du circuit court** et la généralisation du commerce de proximité,

- La poursuite de la croissance de la filière des produits bio (25%),
- Des grands magasins délaissés par les consommateurs, incités, par les consignes de sécurité, à **faire leurs achats près de chez eux ou à se faire livrer**,
- Une tendance à davantage cuisiner, qui a impacté à la hausse les ventes de certains produits comme la farine bio...

La tendance semble indiquer que ces nouvelles pratiques pourraient se prolonger après la pandémie et bousculer les codes traditionnels de l'industrie agro-alimentaire.

Au-delà des évolutions comportementales, une politique publique industrielle volontariste sera nécessaire pour assurer la reprise pérenne et durable du secteur.

4.2. chimie / pétrochimie / raffinage

CHIMIE

Chiffres clés-repères

- A fin mai, **le taux d'activité moyen est de 76% et le taux d'emploi moyen de 82%**,
- **Hausse de 4,4% des coûts de production** (coût des intrants, logistique...),
- **Baisse du recours à l'activité partielle (4% en moyenne)**,
- **Les TPE/PME** ayant pour clients les secteurs **du bâtiment** (chantiers à l'arrêt) **de l'automobile, de l'aéronautique, de la sidérurgie** sont **plus fortement impactées** que celles boostées par la forte demande des marchés de l'agriculture, l'hygiène ou la santé.

Source : France Chimie Méditerranée

Selon le baromètre de France Chimie Méditerranée au 31 mars, **le taux d'activité moyen des entreprises interrogées se situe entre 70% et 80% en intégrant les effectifs au télétravail.** Les entreprises ont dû se réorganiser dans le cadre de leur plan de continuation et en concertation avec les partenaires sociaux.

L'organisation et la mise en place des mesures de protection sanitaire n'inquiètent pas outre mesure les entreprises de la chimie, déjà habituées à ces conditions de travail. Toutefois, en regard de la spécificité du contexte du Coronavirus, un **guide des « Pratiques des entreprises de la Branche Chimie »** a été élaboré par France Chimie.

Parmi les difficultés opérationnelles rencontrées par les entreprises, celles liées aux mesures de protection (manque de disponibilité de masques et gel hydroalcoolique), mais également celles liées aux approvisionnements.

• En effet, les entreprises de la chimie ne sont pas classées OIV (opérateurs d'importance vitale) mais jouent **un rôle très important dans la fabrication de certains équipements de protection du domaine médical** (blouses, gants, visières en plastique...) et produits de protection sanitaire : des gants, des bases de la javel, du gel... ou encore dans le domaine des emballages qui connaissent une forte demande liée aux mesures sanitaires,

• **De fait, la logistique, notamment portuaire devient cruciale** : elle est essentielle non seulement pour exporter les produits finis, mais aussi accueillir les cargaisons de matières premières nécessaires à la fabrication de ces produits de santé.

Fin avril, le ministre de l'Economie et des Finances reconnaît le secteur de la chimie, comme « **un maillon essentiel de la chaîne d'approvisionnement des secteurs de la santé, de l'hygiène, de l'agro-alimentaire et de la fourniture en services vitaux** ».

Le boom du savon : la crise sanitaire a boosté la demande de savons de Marseille, dont les vertus biocides sont mises en avant durant cette pandémie.

Dès mi-mars, les ventes des fabricants de savon s'envolent, notamment grâce à internet, ce qui vient le plus souvent compenser la perte de chiffre d'affaires sur d'autres produits, en particulier liée à la fermeture des principaux revendeurs (drogueries, magasins de bricolage, boutiques cadeaux...) :

• **La Savonnerie du Midi** enregistre une hausse moyenne de la demande de savon de 30% ; **La Phocéenne de Cosmétique** (Le Petit Olivier) a reçu en 1,5 mois, l'équivalent de 7 mois de commandes ; **Marius Fabre** à Salon de Provence a dû renforcer ses équipes de production pour faire face à une augmentation de 30% sur les savons de Marseille ; **Rampal Latour** a enregistré une croissance de 50% malgré la fermeture des boutiques en propre ; **La Savonnerie du Fer à cheval** a quadruplé ses ventes...

La production de gel : fin mars, les industriels locaux de la chimie se mobilisent pour fabriquer du gel hydroalcoolique.

• **Ineos n°3 mondial de la chimie, implanté à Lavéra, déploie en un temps record (10 jours) une unité de production** destinée à fournir mensuellement, un million de bouteilles de désinfectant pour les mains ; le gel est notamment offert aux hôpitaux du Sud-Est, de Toulouse, de Limoges et de l'Est de la France, durant la crise sanitaire,

• **D'autres grands groupes (Arkema), mais aussi des TPE/PME** notamment dans le domaine de la cosmétique, des parfums, de l'hygiène... (Technicoflor, Corania, Pharma and Beauty...) réorientent leurs chaînes de production et viennent en renfort

des capacités de production du précieux gel hydroalcoolique.

• D'autres encore, osent la diversification et l'innovation, à l'instar de Chic Conception qui invente le gel en dose personnelle.

A noter que le décret entré en vigueur début mars, encadrant le prix des gels hydroalcooliques et des masques chirurgicaux à usage unique a été prolongé jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire prévue le 10 juillet.

Plusieurs acteurs de la chimie manifestent leur solidarité

Ils offrent d'importantes quantités de litres d'alcool surfin ou d'eau oxygénée pour la fabrication du gel ou encore du polypropylène (offert par exemple par la raffinerie Ineos de Lavera au lycée Jean Perrin à Marseille) afin de réaliser 25 000 supports pour les écrans de protection contre la Covid-19 ainsi distribués aux personnels soignants des Bouches-du-Rhône (hôpitaux, EHPAD, centres Covid, cliniques...).

Les entreprises de la chimie ont également répondu à l'appel des services hospitaliers et établissements de santé en faisant don de milliers de masques, combinaisons, blouses, charlottes...

A fin mai, le taux d'activité moyen est de 76%.

Les chiffres de France Chimie Méditerranée indiquent :

• **Un taux d'activité moyen de 76% et un taux d'emploi moyen de 82%,**

• **Une hausse de 4,4% des coûts de production** (coût des intrants, logistique...), liée à la crise du Coronavirus,

• **Une baisse du recours à l'activité partielle** (4% en moyenne),

• Un **dialogue social renforcé**, depuis le début de la crise, pour une vaste majorité des entreprises,

La baisse d'activité de la chimie a pour principale source l'évolution de la demande, domestique et export, avec de fortes disparités selon la filière aval :

- Par exemple, sur le segment de la cosmétique, la période de confinement aura nettement impacté le chiffre d'affaires des entreprises adossées à un réseau de distribution composé de boutiques et points de ventes,

- A l'inverse, la forte demande concernant les arômes et compléments alimentaires, a contribué au maintien de la filière durant cette période.

En synthèse, si le secteur de la chimie résiste relativement bien, il convient de bien distinguer les TPE/PME qui ont pour clients les secteurs du bâtiment (chantiers à l'arrêt) de l'automobile, de l'aéronautique, de la sidérurgie, de celles au contraire boostées par la forte demande des marchés de l'agriculture, l'hygiène ou la santé.

🔍 Perspectives à moyen terme

Le secteur de la chimie, fortement exportateur, doit veiller à ne pas perdre des parts de marché à l'international, notamment si ses concurrents étrangers rebondissent plus rapidement.

A court terme, **la reprise du secteur est liée au redémarrage des marchés aval** et en particulier à la mise en place des plans sectoriels du gouvernement, en faveur de l'automobile, de l'aéronautique et du bâtiment.

De plus, **pour développer des marchés stratégiques, elle doit maintenir ses deux priorités : innover au service des technologies du futur** (batteries électriques, impression 3D, bioproduction...) et au service de la **transition écologique** (chimie « verte », hydrogène, décarbonation de sa chaleur...)

En parallèle, sa contribution sera essentielle, en regard des enjeux de souveraineté sanitaire et de sécurité d'approvisionnement des principes actifs et intermédiaires de la pharmacie, largement évoqués durant cette crise sanitaire.

PÉTROCHIMIE - RAFFINAGE

Chiffres clés-repères

📉 Chute de la consommation de produits pétroliers de **30% en mars et de 90% en avril**.

📉 **Pour s'adapter à la chute de la demande, les raffineries du pourtour de l'Étang de Berre ont réduit leurs cadences journalières** : dès l'annonce du confinement mi-mars, Esso Fos-sur-Mer a dû réduire ses capacités de raffinage de l'ordre de **30%**.

📉 **Le dispositif d'activité partielle n'est pas activé** : seulement **30%** des salariés sont en télétravail, les autres se relaient en quart pour faire tourner la raffinerie quel que soit son débit.

La crise sanitaire a pris de court l'industrie du raffinage, déjà confrontée à la baisse du prix du baril et à la hausse des coûts fixes en raison de la désorganisation de la chaîne logistique depuis décembre 2019.

En effet, la France confinée a fait chuter la consommation de produits pétroliers de 30% en mars et de 90% en avril :

Les restrictions mises en place au niveau mondial pour enrayer la propagation du coronavirus, affectent la demande pour les transports (voitures au garage, trafic aérien effondré

de 85%, industrie tournant à 50% des capacités de production). Cette situation se couple à la guerre des prix déclenchée par l'Arabie Saoudite.

Les industriels réagissent en arrêtant les achats de pétrole brut et en réduisant la production de raffinés, mais compte tenu de l'inertie de la chaîne d'approvisionnement mondiale et des distances entre les champs pétrolifères (USA, Afrique, Kazakhstan...) et les bassins de consommation, les achats de brut effectués quelques mois avant, étaient déjà transportés en mer, voire déjà en attente, en rade de Fos, de l'attribution d'un poste à quai chez Fluxel :

• Ce dernier exploite une vingtaine d'appontements entre Fos et Lavéra et joue un rôle stratégique alimentant à la fois Esso, Petroineos localement et les raffineries Total à Feyzin et Varo Energy en Suisse via le pipeline (SPSE). **La réduction des effectifs, liée au plan de continuité d'activité de Fluxel, double les temps de déchargement ou chargement**,

• Dans ce contexte, l'affrètement subit le coût d'attente journalier sur rade (surestaries) : soit l'équivalent de 50 000\$ par jour pour la seule raffinerie Esso de Fos.

Pour s'adapter à la chute de 30% de la demande, les raffineries du pourtour de l'Étang de Berre ont réduit leurs cadences journalières.

• **C'est notamment le cas de Esso Fos-sur-Mer** : dès l'annonce du confinement mi-mars, la raffinerie a dû adapter son outil de production à la chute de la demande nationale en produits pétroliers en réduisant ses capacités de raffinage de l'ordre de 30%.

• **Le dispositif d'activité partielle n'est pas activé** : seulement 30% des salariés sont en télétravail, les autres se relaient en quart pour faire tourner la raffinerie quel que soit son débit.

Durant ce confinement, et plus généralement dans la filière, comme le précise le Groupement Maritime et Industriel de Fos et sa région (GMIF), « *les industriels de la pétrochimie restent concentrés sur une priorité : la santé des personnels, la réserve des compétences et le maintien en fonctionnement des usines dont certaines, notamment autour de Fos sont classées Opérateurs d'Importance Vitale (OIV). Les travaux d'investissements sont arrêtés, seuls les travaux indispensables au maintien en fonctionnement des installations et ceux liés à la sécurité sont assurés* ».

A l'approche du 11 mai, les industriels travaillent sur leur plan de déconfinement. Tous espèrent que la reprise de l'activité des entreprises, des commerces... et les besoins de mobilité associés, vont à nouveau alimenter **la demande de produits pétroliers pour progressivement ramener sa chute à 60% en mai puis 40% en juin**.

Le 15 mai, la ministre de la Transition écologique et solidaire Elisabeth Borne adresse un courrier aux opérateurs pétroliers (Petroineos, Total, Esso...) pour remercier « **le personnel du secteur pétrolier pour son professionnalisme et de l'engagement dont il a fait preuve depuis le début des mesures de confinement de la population** ». La ministre rappelle que le « secteur pétrolier a connu une chute des consommations de carburants sans précédent, qui a profondément affecté la logistique pétrolière dans son ensemble, de la production à la distribution. Les acteurs du secteur ont su faire face en s'adaptant à un environnement incertain et en mobilisant leurs équipes au quotidien. Ainsi l'approvisionnement en produits pétroliers n'a jamais cessé de fonctionner, contribuant également à garantir, pour l'intérêt de tous, le fonctionnement des infrastructures sanitaires du pays ».

Le 28 mai, **le Groupe Total**, lors de son assemblée générale des actionnaires, **annonce une prévision de manque à gagner de 12 milliards de dollars (10,8 Mds€)**. Affecté par l'effondrement de la demande liée à la propagation du coronavirus, le prix du pétrole a fortement chuté au mois de mars pour s'établir fin mai autour de 30 à 35 dollars par baril, très en deçà des 60 dollars que Total avait pris comme hypothèse dans ses perspectives 2020. Concernant ses activités à l'aval, les ventes étaient depuis la mi-mars en moyenne 50% inférieures à la normale. **Total anticipe pour 2020, un niveau d'utilisation de son outil de raffinage mondial d'environ 70%, contre 84% en 2019.**

➤ Perspectives à moyen terme

Au-delà des plans de réduction des coûts fixes, la gestion de la crise sanitaire aura de probables répercussions sur les investissements initialement prévus en 2020 et 2021 par les industriels du secteur. C'est ce qu'annonçait le directeur de la raffinerie Esso de Fos-sur-Mer.

Par ailleurs, les pressions sociétales en faveur du climat, combinées aux impacts économiques et sociaux de la crise du coronavirus, laissent présager que le retour à la normale ne se fera pas pour le secteur des carburants.

En écho, **les industriels de la pétrochimie et du raffinage confirment leur volonté de s'inscrire dans une nouvelle trajectoire** : l'intensification de l'approvisionnement et de l'utilisation des carburants liquides bas carbone dans plusieurs secteurs des transports (aviation, maritime, poids-lourds...). Ces carburants durables non dérivés du pétrole produisent des émissions de CO2 très restreintes, lors de leur production et utilisation. De plus, complémentaires aux technologies d'électrification et à l'hydrogène, ils s'avéreront essentiels pendant l'ensemble de la transition énergétique.

4.3. sidérurgie

Chiffres clés-repères

- Réduction de la production du site d'ArcelorMittal de Fos de **50%**.
- Le site représente **45% du chiffre d'affaires des sous-traitants**.
- **70% du personnel d'ArcelorMittal** de Fos est en télétravail, à domicile pour garde d'enfants, en congés.

Dans le contexte global de l'épidémie de coronavirus, le marché de l'acier connaît un très fort ralentissement et une grande incertitude, marqué par l'interruption d'activité de certains clients et fournisseurs.

Dès le 18 mars, pour faire face au ralentissement de l'activité, **le site de Fos-sur-Mer d'ArcelorMittal réduit une partie de ses activités**, et annonce le 20 mars la **mise à l'arrêt temporaire** des installations à chaud, dont le **haut-fourneau n°1**. En parallèle, une demande de chômage partiel pour une période allant du 19 mars au 30 juin, est déposée pour les sites de Fos-sur-Mer et Saint-Chély-d'Apcher en Lozère. Elle concerne plus de 2 300 salariés. 70% du personnel de Fos-sur-Mer est déjà chez lui, soit pour du télétravail, soit pour garde d'enfants, soit en congés.

Début avril, pour concilier protection du personnel et adaptation à la réduction de la production du site à 50%, le site de Fos-sur-Mer annonce vouloir entamer le processus d'arrêt temporaire du haut-fourneau numéro 2. Le « manque de visibilité au-delà du 30 juin », motive cette volonté. Pour que ce 2ème haut fourneau continue de fonctionner, il faut que l'activité du site soit maintenue à 50 %.

Syndicats et sous-traitants locaux sont inquiets. Pour certains de ces derniers, le site représente près de 45% de leur chiffre d'affaires.

Mi-avril, le responsable du site d'ArcelorMittal, Bruno Ribo rassure sur la rumeur de fermeture du site, précisant qu'il ne s'agirait en aucun cas d'un arrêt définitif. Il indique que « *tout est mis en œuvre pour trouver de nouvelles commandes, afin de compenser l'arrêt des flux classiques comme ceux en direction de l'automobile. [...] Parallèlement l'usine a engagé une démarche d'économie drastique et d'adaptation de l'organisation à ce nouveau contexte.* »

Pour autant, **responsables politiques locaux (maires, députés, métropole), interpellent par courrier le Ministre de l'économie, Bruno Le Maire, sur la pérennité du site de Fos-sur-Mer, et réclament une table ronde sur l'avenir du site.**

Mi-mai, alors que la situation des sidérurgistes européens se dégrade, ces derniers réclament à Bruxelles une protection aux frontières contre les importations d'acier. En effet, ils redoutent que, lorsque la demande repartira, les clients ne leur préfèrent un acier chinois meilleur marché. « *Notre plus grande peur, c'est celle d'une guerre des prix dont on ait du mal à se relever* » indique Philippe Darmayan, président d'ArcelorMittal. Cette situation n'épargne pas le site de Fos-sur-Mer. Son directeur des Relations Institutionnelles rappelle que malgré les efforts commerciaux réalisés, **le marché du site de Fos est celui de « l'industrie automobile méditerranéenne (espagnole et italienne notamment) qui a été durement frappée par la crise sanitaire ».**

Le 14 mai, ArcelorMittal Méditerranée annonce finalement maintenir son second haut fourneau en activité, jusqu'en juillet minimum.

Le 20 mai, une table ronde est organisée par le Préfet de Région avec les pouvoirs publics, les élus et l'industriel.

• La direction du site de Fos exprime son souhait « *que les pouvoirs publics et les élus soient attentifs à la situation de l'entreprise au moment où elle traverse une crise économique sans précédent. Dans ce contexte, l'importance d'un soutien local et régional à une politique de sauvegarde européenne de l'industrie est essentielle* ». Dans le même temps, le maintien du second haut-fourneau au-delà de fin juillet est précisé,

• **La question environnementale et de la transition pour une industrie décarbonée est également abordée.** Bruno Ribo insiste sur la volonté de « *poursuivre les investissements à Fos : l'entreprise continue de s'engager, nous avons aussi besoin d'accompagnement et de soutien pour solliciter les aides auxquelles nos différents projets sont éligibles. Les échanges*

d'aujourd'hui sont un point de départ constructif à une coordination de l'ensemble des acteurs du territoire concernés par la poursuite de notre démarche d'investissements pour l'environnement et la décarbonation ».

🌐 Perspectives à moyen terme

Pour la sidérurgie française et plus largement européenne, il s'agira de lutter contre les importations en provenance de pays extra-européens, n'appliquant pas les mêmes standards environnementaux. Pour Philippe Darmayan président d'ArcelorMittal France, les quotas d'importations mis en place par l'Union européenne en 2018 sont inadaptés. Ils doivent être profondément révisés et puissamment renforcés, pour rétablir une concurrence loyale ». Dans une tribune du 29 mai, P. Darmayan, insistait sur la nécessité de « *rétablir des conditions de concurrence loyale en Europe pour éviter de fragiliser encore davantage l'acier européen. [...] Tout comme la défense et la santé, la sidérurgie avec la production d'acier en France et en Europe est l'un des gages de notre indépendance stratégique. [...] La production d'acier n'a pas à être « relocalisée » : elle est déjà localisée en France et en Europe, où elle emploie des dizaines de milliers de salariés et d'où elle sert ses clients dans l'automobile, l'emballage, la construction, l'électroménager... ».*

Dans ce contexte européen fragilisé, le site de Fos-sur-Mer doit s'organiser pour assurer la pérennité de son outil de production et les emplois directs et indirects associés, près de 5 000 au total.

La transition écologique et énergétique du site est un enjeu clé pour son avenir. Pour l'heure, l'effort est à la mobilisation des acteurs locaux et à la recherche de financements pour accompagner la concrétisation des investissements nécessaires à la décarbonation du site.

Dans le cadre du Pacte Vert pour l'Europe en vue de créer une économie neutre pour le climat en Europe d'ici à 2050, le Fonds européen pour une Transition juste (en cours de définition), sera sans doute une opportunité à mobiliser.

5. AUTRES SECTEURS ET ACTIVITÉS DU TERRITOIRE

5.1. BTP / construction

Chiffres clés-repères

- Arrêt de **80% des chantiers de construction** dans le département au début du mois d'avril.
- **En mai, l'activité est repartie sensiblement à la hausse.**
- A fin mai, **79% des chantiers** sont ouverts.

L'enquête du GIE Réseau des CERC* mandatée par la CAPEB* et la FFB* et menée au niveau national (1 415 entreprises du bâtiment intervenant sur 11 307 chantiers) montre qu'en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, au 29/05/2020 :

- **79% des chantiers sont ouverts** (83% au niveau national) contre 70% au 15/05/20 (72% au national),
- **56% des chantiers ont une activité normale** (53% au national) contre 36% au 15/05/20 (37% au national),
- **85% des salariés et intérimaires sont en activité** (85% au national) contre 70% au 15/05/20 (76% au national).

Malgré le déconfinement, **le secteur de la construction fait face à des difficultés supplémentaires**, qu'il s'agisse du report des élections municipales, de la suspension des délais de recours et d'instruction des autorisations d'urbanisme jusqu'au 23 mai inclus (ordonnance du 7 mai), des nouvelles exigences de sécurité sur les chantiers pour permettre de respecter l'éloignement social nécessaire, des surcoûts engendrés par les retards, les mesures de sécurité sanitaire sur les chantiers..., ou encore des problèmes d'approvisionnement.

Le gouvernement a suspendu les pénalités en cas de retard d'exécution des travaux jusqu'au 23 juin inclus pour les marchés privés et au 23 juillet inclus pour les marchés publics (ordonnance du 13 mai). Les acteurs du secteur déplorent que la prolongation de l'état d'urgence sanitaire au 10 juillet ne s'applique pas à leur secteur étant donné que les mesures de sécurité sanitaire impliquent une baisse de productivité.

Un guide des bonnes pratiques détaillant les consignes sanitaires à respecter sur les chantiers a été édité par les organisations professionnelles du bâtiment et des travaux publics, mais implique des surcoûts pour la profession. C'est pour cela que le président de la Fédération Française du Bâtiment, Jacques Chanut, a demandé la répartition de ces surcoûts et l'annulation pendant quelques mois des charges patronales.

🔗 Perspectives à moyen terme

Cette situation offre une grande opportunité aux entreprises de construction, qui peuvent mettre à profit cette période pour repenser l'organisation du travail et **entamer leur transformation digitale en vue de pérenniser leurs activités.**

Les domaines qui se distinguent pour leur potentiel d'innovation dans ce secteur sont ceux de la logistique de chantier, de la planification des travaux sur les chantiers et de la gestion de la qualité. **Les avantages peuvent être nombreux** : une optimisation des flux, une gestion administrative efficace, une amélioration de la productivité des chantiers et une rentabilité des projets de construction, ou encore une augmentation de la satisfaction des promoteurs immobiliers et des clients finaux.

Le BIM, Building Information Modeling ou Modélisation des données du bâtiment, s'impose comme une composante clé de la transformation digitale du secteur. Il a ainsi été pensé pour organiser et structurer les données relatives à un ouvrage sous la forme d'un modèle (maquette numérique 3D) exploitable par tous les acteurs de cet ouvrage, de façon collaborative, pendant toute sa durée de vie.

5.2. Immobilier

Chiffres clés-repères

- **85 à 90% des professionnels de l'immobilier** ont maintenu leur activité.
- **7,6% des bucco rhodaniens** vivent dans un logement suroccupé.
- A Marseille, **10% des habitants** auraient été confinés dans un logement potentiellement dangereux.
- **Une tendance forte, qui se confirme pour les extérieurs et les plus grands volumes, mais aussi, le besoin de sortir de la métropole.**

Pendant la période de confinement, l'activité de location s'est arrêtée et les volumes de transactions ont baissé de 55% en avril, un mois particulier puisqu'intégralement confiné, selon l'UNIS (Union des syndicats de l'immobilier) de Provence-Alpes-

Côte d'Azur. Pour autant, 85 à 90% des professionnels de l'immobilier ont maintenu leur activité, notamment via le télétravail. « La profession a vraiment pris ce tournant digital », se félicite Jean Berthoz, président de l'UNIS Marseille-Provence-Corse.

Depuis le début du déconfinement, la demande est très forte sur le marché de la location d'autant que la période juin-septembre est propice en la matière, constate Jean-Luc Lieutaud, président du Pôle UNIS PACA. En revanche, le redémarrage s'annonce plus long pour les ventes. **Sur l'année, l'UNIS table sur un repli du volume des transactions de l'ordre de 15%.** Pour les prix, le pronostic est en revanche plus aléatoire.

De nouvelles tendances du marché issues des conséquences de la pandémie de Covid-19 et du confinement, se dessinent. Selon Didier Bertrand, président de la FNAIM (Fédération Nationale de l'Immobilier des Bouches-du-Rhône), « **le marché du confort (désir d'un appartement plus grand avec balcon ou terrasse, maison avec jardin...), devrait connaître un coup d'arrêt au profit du marché de besoin (nécessité de déménager suite à un divorce, l'arrivée d'un enfant, une succession, une mutation professionnelle...)** ».

Mais de nombreuses inconnues pèsent sur les perspectives d'évolution du marché de l'immobilier. Par conséquent, on ne peut que formuler des hypothèses sur l'avenir. Il y a quand même des avancées avec la signature à distance des actes notariés sur support électronique pendant la période d'urgence sanitaire (décret du 3 avril) ou encore l'organisation du 1er salon de l'immobilier 100% virtuel sur le territoire Aix-Marseille-Provence du 11 au 14 juin, permettant au secteur de poursuivre son activité.

🔗 Les questions sociales que soulève la crise sanitaire

Sans fonds d'urgence spécifique, ni moratoire sur les loyers, comme l'exigeaient les associations de défense des locataires en mars dernier, les locataires subissent, après la crise sanitaire liée à la Covid-19, une crise sociale. Face à une montée des impayés de loyer, la FNAIM craint une hausse des expulsions. **Les Bouches-du-Rhône, singulièrement Marseille, sont particulièrement touchées par ces incidents de paiement.**

Le confinement a mis en lumière les disparités en matière de logement. Dans les Bouches-du-Rhône, 7,6% des habitants vivent dans un logement suroccupé (moins une pièce par rapport à la norme d'« occupation normale »). A Marseille, 10% des habitants seraient confinés dans un logement potentiellement dangereux pour leur santé et leur sécurité, selon la Fondation Abbé-Pierre.

🔗 Perspectives à moyen terme

L'architecte-urbaniste Jacques Sbriglio, spécialiste de Le Corbusier, estime qu'il faut revoir le concept des logements eux-mêmes. Il prône le retour à des métropoles d'équilibre

(« On a bien vu au cours de cet épisode du confinement qu'il y avait des villes moyennes qui se portent très bien et qu'il valait mieux souvent être confiné en province ») et à des unités de voisinage (« L'unité d'habitation de Le Corbusier était ainsi conforme à une taille de population qu'on puisse mêler afin que l'équilibre social se fasse »). Selon lui, il faut : **que la ville et le logement restent d'intérêt public** (« C'est là le rôle des politiques qui doivent aussi ne pas laisser les promoteurs ne faire que du produit pour ensuite le vendre. **Aujourd'hui, on ne construit des logements, de plus en plus petits, que pour le nombre, pas pour répondre aux besoins des familles** ») et **retrouver la qualité** (« un bon logement doit avoir une surface correcte, être traversant et disposer d'espaces extérieurs aussi importants que le logement lui-même »).

Pour Fabrice Alimi, président du club de l'immobilier Marseille Provence, il y a une **forte attente pour des produits bio sourcés, des circuits courts et des énergies renouvelables.** Ce qui veut dire que le marché va s'orienter à la fois vers la maison individuelle et le collectif de meilleure facture. Mais surtout, les promoteurs vont devoir imaginer de nouveaux labels sur l'origine des matériaux de construction et la façon dont ils auront été produits et acheminés.

Autre tendance forte, mise en évidence par le réseau FNAIM : l'appétence, que l'on observait déjà avant la crise du coronavirus, pour les extérieurs et les plus grands volumes, mais aussi le besoin de sortir de la métropole.

5.3. Mobilité

Chiffres clés-repères

- **4 Mds€ de manque à gagner au niveau national en raison des fortes baisses attendues du versement mobilité :** le très fort ralentissement économique aura des conséquences sur l'équilibre financier de l'offre, également fragilisée par l'effondrement de la fréquentation.
- **La mobilité décarbonée et innovante doit faire l'objet de montants fléchés.**

Promotion des modes actifs et accélération des plans vélo avec des pistes cyclables provisoires, redémarrage progressif des transports en commun : la reprise économique se veut multimodale, pour sortir du tout voiture et permettre une mobilité fluide, en toute sécurité. Afin d'accompagner le déconfinement et la reprise progressive des activités, les villes d'Aix-en-Provence et de Marseille ont réalisé des aménagements cyclables provisoires. Ces derniers ont pour partie vocation à être pérennisés, misant sur une mobilité urbaine qui s'affranchisse du tout voiture.

Afin de coconstruire une politique de mobilité ambitieuse sur le plan économique, sanitaire et environnemental, des réflexions similaires sont en cours pour rejoindre des espaces d'activités hors centre-ville, maintenir le télétravail pour une partie des salariés ; les acteurs économiques doivent être en première ligne dans la définition et l'usage des mobilités de demain.

Au-delà des enjeux bien connus d'une politique de mobilité multimodale et décarbonée, le Groupement des Autorités responsables de Transports (GART) alerte sur la gravité de la situation financière du transport public. **Consécutivement au ralentissement économique et à la baisse de fréquentation qui pourrait durer plusieurs mois, le déficit pour les collectivités pourrait atteindre à fin 2020 près de 2 Mds€ pour le versement mobilité et plus de 2 Mds€ de baisse des recettes.** L'équilibre d'un système déjà fragile est menacé, alors que les collectivités ont par ailleurs largement mobilisé leurs ressources financières pour faire face à la crise sanitaire. Des solutions de financement et d'optimisation des offres de transport public doivent être trouvées sans tarder afin de maintenir les objectifs de mobilité durable.

🌐 Perspectives à moyen terme

Avec le soutien de l'Etat au développement de pistes cyclables (60 M€) et plus globalement aux collectivités à hauteur de 4,5 Mds€ pour soutenir l'investissement, la mobilité décarbonée et innovante doit faire l'objet de montants fléchés, permettant aux acteurs privés et publics de construire ensemble les projets pour accompagner la reprise économique. Mobilités actives, transports en commun, expérimentations autour de la « démobilité », la mobilité économique d'Aix-Marseille-Provence doit être vertueuse et coconstruite.

Appels à projets, soutien à l'investissement local, **les efforts doivent converger pour le développement et l'expérimentation des solutions innovantes**, sans alourdir les charges qui pèsent déjà sur des acteurs économiques fragilisés par la crise, ni menacer les projets de mobilité « verte », durable et performante.

5.4. Justice

Chiffres clés-repères

- ➊ Plus de **2 300 avocats** sont inscrits au Barreau de Marseille.
- ➋ On compte **50 huissiers et 4 tribunaux** de commerce dans les Bouches-du-Rhône.
- ➌ **Les créations d'entreprises ont diminué de moitié** entre mars-avril 2019 et la même période 2020.
- ➍ Environ **18 500 affaires civiles sur les 24 000** fixées ont été renvoyées sur la période et **1 700 affaires pénales sur les 3 000** audiences.

Tous les professionnels de justice (magistrats, juges, auxiliaires de justice, avocats) ont été affectés par la fermeture des tribunaux et l'arrêt quasi complet de l'activité. Seuls les dossiers prioritaires ont été jugés pendant le confinement. Mais si le travail a continué, le télétravail n'a pas toujours été possible pour les magistrats et greffiers par manque de matériel et cela a pu rompre la chaîne de communication magistrat-greffier-avocat.

La baisse d'activité a concerné toutes les professions de la justice : avocats (un avocat spécialisé en droit des affaires indique avoir perdu 70% de son chiffre d'affaires en mars-avril) ; notaires (quasiment aucun acte signé) ; huissiers (-30% d'activité). Des outils numériques ont été mis en place pour assurer un service minimal d'urgence, à l'instar de la plateforme de conseil gratuite 3620 Dites Notaires. **Le déploiement du télétravail, la mise en chômage partiel de certains salariés, le développement de l'utilisation des outils de travail à distance ont également été utilisés.**

Le Tribunal de commerce de Marseille (70 employés) a fermé au public mais a poursuivi son activité à distance (instructions) ou à huis clos (audiences en visioconférence) pendant le confinement, notamment grâce aux outils numériques (déjà existants).

1 500 dossiers de création d'entreprise ont été traités en mars-avril 2020 par le greffe, contre environ 3 700 en mars-avril 2019 soit une diminution d'environ 65%.

En parallèle les avocats se sont mobilisés pour les entreprises. **Le Barreau a intégré la cellule de crise « URGENCE COVID-19 », gérée par la CCIAMP, aux côtés d'autres acteurs incontournables (URSSAF, DGFIP, DIRECCTE, Banque de France, UP13, U2P, FNAIM, CPME13, CMAR PACA, Ordre des Experts Comptables, Compagnie des Commissaires aux Comptes...).** Les avocats marseillais ont publié un communiqué sur la mobilisation du Barreau pour contribuer à "l'effort de guerre" et rester aux côtés des entrepreneurs. Il a proposé des consultations gratuites dont la médiation à distance, en partenariat avec le Conseil départemental, pour garantir un accès au droit.

Pour préparer la reprise, les professionnels de justice ont été confrontés à :

- **des difficultés d'approvisionnement** en matériel sanitaire,
- **un engorgement inédit des tribunaux et une nécessaire priorisation des dossiers** à traiter lors de la reprise (dossiers des clients les plus en souffrance). 4 mois de retard dans les dossiers seraient à rattraper (2 mois de grève et 2 mois de confinement).

A titre d'illustration à Marseille, les renvois depuis le 16 mars sont estimés à environ 18 500 affaires civiles sur les 24 000 fixées et 1 700 affaires pénales sur les 3 000 audiences, selon la présidence du tribunal.

🔗 Perspectives à moyen terme

Si les tribunaux du département ont prévu de reprendre leurs audiences progressivement par paliers, les retards accumulés obligent les tribunaux et les professionnels de justice à « se réinventer » avec :

- Des permanenciers, mutualisation, achat collectif de matériel,
- Le Tribunal judiciaire de Marseille a présenté un **schéma judiciaire de déconfinement** partiel le 11 mai et s'est réorganisé,
- En correctionnelle, les affaires des **chambres spécialisées** ont été renvoyées à une date ultérieure. Ces chambres **vont devenir**, pour quelques semaines, des **chambres généralistes** et les affaires impliquant moins d'accusés et de témoins, seront traitées en priorité pour désengorger la rentrée de septembre.

La **reprise est inquiétante pour la profession et les clients**, en demande de conseils pour la mise en œuvre des aides publiques, les modalités de poursuite de l'activité, le traitement des difficultés, les éventuelles dégradations dans les relations fournisseurs/clients.

Pour les entreprises en difficulté, la CPME Sud souhaite généraliser à l'échelle régionale le recours gratuit aux Groupements de prévention agréés (GPA), déjà initié dans les Alpes-Maritimes. Inscrit dans le Code de commerce, un GPA est une association qui détecte les difficultés des entreprises, leur vulnérabilité afin de leur éviter l'écueil des enrôlements aux tribunaux de commerce.

5.5. Formation

Chiffres clés-repères

- ➔ **Kedge BS va doubler ses effectifs en apprentissage** à partir de la rentrée 2020.
- ➔ **La Région a apporté une aide financière aux élèves infirmiers et aides-soignants ainsi qu'une prime aux étudiants en médecine** ; et les étudiants qui se trouvaient à l'étranger pour leurs études ou leurs stages, ont pu bénéficier, **pour leur rapatriement, d'un fonds d'urgence de 500 € par étudiant.**

Le secteur de la formation a, malgré la crise, maintenu ses projets pour être aux côtés des entreprises, afin de soutenir leur stratégie et de maintenir l'employabilité de leurs collaborateurs. Les branches professionnelles ont joué leur rôle d'information et d'appui en mobili-

sant leurs réseaux pour fournir un maximum d'indicateurs pertinents aux entreprises. La continuité pédagogique a bénéficié de l'accès à de nombreuses plateformes et ressources numériques et de l'adaptation des cursus de formation à l'enseignement à distance.

Ainsi, par exemple :

- le groupe **La Varappe** a poursuivi la formation de développeurs web,
- **l'AFPI Provence** (formation continue) poursuit ses formations à distance et propose une nouvelle offre de formations 100% à distance,
- **La Cité des Métiers** s'est adaptée et a maintenu à distance les permanences conseils, les ateliers et les infos-métiers. Elle a lancé une nouvelle offre de cafés linguistiques donnant la possibilité aux personnes désireuses de s'entraîner aux langues étrangères de converser en visio-conférence avec des natifs européens,
- **Kedge Business School** a lancé un dispositif additionnel complet d'accompagnement afin de préparer la reprise (cycle de café-conférences en ligne, **gamme spécifique de formations et d'accompagnements, en format distanciel**, adaptés aux besoins des entreprises et séquencés en trois phases : apporter un soutien opérationnel et des possibilités de montées en compétences, aider à préparer le redémarrage de son activité, accompagner à la construction d'un modèle d'entreprise plus résilient.

L'école prévoit également l'ouverture d'une **nouvelle formation**, dès septembre 2020 sur le campus marseillais, **orientée sur la création d'entreprise et la transformation des structures** actuelles avec un fort accent donné sur la **gestion de crise**.

Kedge BS va aussi doubler ses effectifs en apprentissage à partir de la rentrée prochaine (500 places supplémentaires), pour soutenir financièrement deux fois plus d'étudiants et faciliter leur insertion professionnelle.

Enfin, **pour développer sa communauté entrepreneuriale, l'incubateur de Kedge (Business Nursery), va consacrer un fonds de soutien de 15 000 € à trois startups développées par des diplômés de l'école (Transpare, BoatOn et Oxycar)** ; et lancer un programme d'incubation digitalisé destiné à accompagner ses étudiants et diplômés, avec l'ambition de passer de 80 à plus de 300 startups accompagnées à l'horizon 2021.

En parallèle, une aide financière a été octroyée aux élèves infirmiers et élèves aides-soignants par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, grâce à la mise en commun des crédits de formation du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) et de crédits régionaux. Les étudiants en médecine ont également profité d'une prime financière. Les étudiants de la région, qui se trouvaient à l'étranger pour leurs

études ou leurs stages, ont pu bénéficier, pour leur rapatriement, d'un fonds d'urgence de 500 € par étudiant.

🔗 Perspectives à moyen terme

La crise provoquée par le coronavirus ayant bouleversé de nombreuses certitudes, il faut se préparer à intégrer de nouveaux paradigmes. Les méthodes de travail vont évoluer, les stratégies et les activités devront être adaptées et s'appuyer sur de nouveaux business-model plus durables et résilients.

Dans le domaine de l'apprentissage (qui bénéficie d'un plan de soutien gouvernemental), CCI France a fait plusieurs propositions afin notamment de sécuriser, certifier, consolider le financement des parcours des apprentis et aider les entreprises à les accueillir. « *Le réseau des Chambres de commerce et d'industrie est prêt à se mobiliser encore davantage pour le développement de l'apprentissage, le soutien de la formation professionnelle et l'appui aux entreprises dans la phase de rebond économique qui s'annonce vitale pour la France* », assure Didier Kling, président de la CCI Paris Île-de-France.

5.6. Interim

Chiffres clés-repères

📍 Selon l'Insee, le département des Bouches-du-Rhône compte au 2ème semestre 2019, près **25 500 salariés intérimaires tous secteurs confondus** (52 000 en Provence-Alpes-Côte d'Azur).

📍 **-55% d'activité intérimaire mi-avril 2020 dans les Bouches-du-Rhône ; -52% début mai ; -32% fin mai.**

Selon les enseignes, les agences d'intérim sont restées fermées au public avec un effectif réduit pendant la période de confinement. La période de référence pour le suivi de l'évolution de l'emploi intérimaire entre mars et mai 2020 est la semaine du 9 au 15 mars.

L'activité de l'intérim a connu plusieurs phases :

• **Du 16 au 31 mars : baisse d'activité de -60% à -65% dans les départements de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**, particulièrement dans les secteurs du BTP (arrêt des chantiers), de la logistique, des industries en général et de l'agro-alimentaire en particulier.

• A partir de début avril, l'activité intérimaire reprend progressivement (**-55% d'activité mi-avril dans les Bouches-du-Rhône ; -52% début mai**), principalement dans le BTP (freiné toutefois par les difficultés de mise en œuvre sur le terrain

des mesures sanitaires malgré la publication de guides et fiches pratiques) et l'industrie agro-alimentaire, deux secteurs « vitaux » qui vont soutenir l'activité jusqu'à fin mai.

- Il semble que la main d'œuvre intérimaire qui se retrouve sans emploi dans certains secteurs, postule pour des postes d'ouvriers agricoles afin de permettre les récoltes (par exemple : des intérimaires de la restauration migrent vers l'agriculture – voir le focus ci-dessous).

- **Les secteurs qui sont restés actifs pendant la période de confinement sont l'industrie agroalimentaire, le commerce de gros, de détail et la grande distribution, le transport de marchandises et les plateformes logistiques, l'entreposage, la restauration collective, la santé** (notamment personnel délégué en EHPAD, en restauration collective). Le télé conseil/les plateformes téléphoniques (téléacteurs, commerciaux à distance) se développent et illustrent les mutations en cours à grande vitesse.

• Depuis fin mai, la branche professionnelle constate une amélioration généralisée du niveau des missions intérimaires, avec, comparée à la période de référence (début mars), **-33% pour la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur** (au niveau de ARA) **et -32% dans les Bouches-du-Rhône. Toutefois, comparée à la même période de 2019, le recul s'établit à -40% pour la Région et -38% pour le Département avec des variations constatées selon les territoires** : le territoire salonnais reprend des couleurs ; celui de Fos-sur-Mer reste en panne ; la zone d'Aix-en-Provence a moins bien redémarré que les autres territoires du département ; le territoire marseillais a été marqué par une reprise de l'intérim dès le 11 mai ; le bassin d'Aubagne est porté par ses entreprises de l'agroalimentaire.

Tout le temps de la crise, Prism'Emploi est resté mobilisé pour la protection de tous les salariés intérimaires permanents ; la rédaction de fiches métiers en collaboration avec le Ministère du Travail (cf. les CP 30/04 et 18/05 et page dédiée) ; l'accession des salariés intérimaires au dispositif d'activité partielle, y compris lorsque les entreprises utilisatrices n'en ont pas fait la demande.

🔗 Focus sur le monde agricole

Mi-mars, le monde agricole s'organise pour recruter de la main d'œuvre et permettre les récoltes : les intérimaires ou entrepreneurs indépendants subissant l'arrêt de leur activité, s'improvisent ouvriers agricoles. En parallèle, les organisations syndicales mettent en place des plateformes de recrutement. Des appels à la vente et à la livraison directes auprès des consommateurs se font entendre afin de ne pas gaspiller les productions et sont relayés sur les réseaux sociaux où ils trouvent un écho positif.

L'opération nationale «Des bras pour ton assiette», pour aider les exploitations mises en difficultés par la crise du coronavirus, avait rassemblé 15 000 volontaires français qui ont repris leur activité habituelle au déconfinement du 11 mai.

Les agriculteurs de la région voient leurs récoltes se perdre, et sont de plus en plus inquiets de l'absence des saisonniers, notamment étrangers qui ne peuvent pas participer aux récoltes du fait de la fermeture des frontières.

• **Tous les ans, près de 6 000 saisonniers étrangers viennent travailler dans les exploitations des Bouches-du-Rhône.** Une main-d'œuvre indispensable que réclament les syndicats agricoles.

Fin mai, le ministère de l'agriculture a annoncé autoriser la venue de travailleurs saisonniers en provenance de l'Union européenne, sous réserve d'un contrat de travail et du respect des mesures de protection sanitaire face à l'épidémie.

Un « **guide de bonnes pratiques qui est lié à la fois aux conditions de travail et aux conditions d'hébergement** » est élaboré.

🌐 Perspectives à moyen terme

Les contraintes sanitaires retardent ou compliquent toujours la reprise et les conséquences de la crise sur ce secteur de l'intérim très durement touché sont encore imprévisibles sur l'économie et l'emploi (oscillations entre optimisme et alertes).

Pour les professionnels, la situation resterait dégradée jusqu'à la fin de l'année, avec par exemple, la suspension jusqu'à fin 2020 du recours à l'intérim à l'Aéroport Marseille-Provence ; **une « année blanche » attendue pour les intérimaires du tourisme** (source France3 régions). **Le BTP (notamment les plus petites structures) est fortement impacté** : problèmes de trésorerie, tension sociale/RH liées à la sécurité notamment, plans sociaux dans des grands groupes à prévoir. L'industrie rencontre les mêmes problématiques.

En termes de secteurs d'activité :

- **dans le BTP**, si le gros œuvre et les TP n'ont pas encore fortement redémarré, le second œuvre (notamment les petites structures) a repris ;
- **dans les grandes surfaces de bricolage**, la reprise se confirme (explosion du bricolage à la maison pendant la période) ;
- **la grande distribution** est revenue à la normale (les courses sont faites une fois par semaine plutôt qu'en plusieurs fois, avec moins d'occasion d'achats d'impulsion) ;
- **pour les activités tertiaires**, encore une grande majorité d'entreprises est en télétravail ;
- **les activités de logistique** sont toujours très sollicitées ;
- les activités de propreté font désormais largement appel à l'intérim, suite à la réouverture des écoles notamment.

En termes de métiers, certains seront en tension après le 11 mai :

- **les saisonniers** : début mai, les besoins pour les saisonniers ont été pourvus grâce, particulièrement, à l'action de Pôle Emploi ;
- **le BTP, avec un plan de charge important cet été** : pas de fermeture prévue en août ; recours à des salariés intérimaires pour remplacer les permanents en congés ;
- **les métiers qui étaient déjà en tension auparavant** : conducteurs de lignes de production, techniciens de maintenance, ouvriers VRD, métiers de la logistique ;
- **à court terme, les métiers liés au déploiement des réseaux** (énergie, fibre optique par exemple) en lien avec l'effet accélérateur du travail à distance.

En revanche, un doublement du taux de chômage général est envisagé, avec un fort risque sur les métiers non qualifiés (moins d'offres dans le contexte de baisse d'activité actuel). A plus long terme, un questionnement se pose sur la conjoncture liée aux élections et aux risques de tensions sociales.

5.7. International

Chiffres clés-repères

- 📌 **61% des entrepreneurs régionaux** déclarent avoir poursuivi leur activité à l'international, même en mode dégradé, soit **+6 points** par rapport à l'ensemble des entrepreneurs interrogés en France.
- 📌 **62% des entreprises régionales** ayant **30% de leur chiffre d'affaires à l'export**, ont maintenu leur activité à l'étranger malgré **des baisses de commandes (39%) et des difficultés financières (22%) et sont en 1ère ligne pour le rebond.**

Source : Team France Sud Export – 02/06/20.

Dans un communiqué de presse du 2 juin 2020, la Team France Sud Export, à travers des indicateurs régionaux du Baromètre de l'activité internationale des entreprises, montre qu'en période de crise, « l'après » se prépare « pendant ».

Ainsi, les remontées issues d'entretiens argumentés, réalisés par les conseillers entre le 30 mars et le 30 avril, montre qu'en région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- **301 rendez-vous entreprises** spécial Covid-19 ont été menés,

- **61% des entrepreneurs régionaux** déclarent avoir poursuivi leur activité à l'international, même en mode dégradé, soit +6 points par rapport à l'ensemble des entrepreneurs interrogés en France,

- **1 193 exportateurs régionaux** ont visité la plateforme de solutions Team France Export Sud (avec un nombre de visites mensuel 4,5 fois supérieur à la moyenne) et notamment la map interactive Covid-19,

- **150 entrepreneurs régionaux** ont suivi 170 webinaires de la Team France Export, 4 organisés spécifiquement pour le territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur et 3 sessions régionales d'e-learning,

- **40 entreprises sont rentrées dans le Parcours Sud Export** (32 dossiers constitués en télétravail pendant la période de confinement).

Toutefois, **si 61% des entreprises régionales ont continué d'exporter, selon ce Baromètre, 39% ont mis l'international en stand-by** en raison d'un manque de visibilité, de difficultés financières, de baisse des commandes, par souci logistique ou suite à des problèmes de douanes ou de contrats.

Dans le cadre de réunions en visio-conférence Africalink, menées en début de confinement, plusieurs entreprises ont également fait remonter leurs préoccupations dans le cadre de leur business : retards et augmentations de tarifs, baisses d'activité, reports de facturations, arrêts de chantiers africains, recentrage sur le marché français. Certaines anticipaient des difficultés dans la reprise des missions à l'international, notamment vers l'Afrique où l'impact de la crise est en décalé. **D'autres ont fait état de la fermeture des frontières entraînant des ruptures :** de livraison chez les fournisseurs, d'expédition des commandes, voire de marchés conclus à l'étranger et qui n'ont pas pu être honorés.

🔗 Perspectives à moyen terme

Le Baromètre de l'activité internationale des entreprises, qui, pour Roland Gomez, Président de la CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur montre que « nos entrepreneurs ont une réelle plus-value à l'export », donne également un certain nombre de leviers de rebond à actionner :

- **62% des entreprises régionales ayant 30% de leur chiffre d'affaires à l'export, ont maintenu leur activité à l'étranger malgré des baisses de commande (39%) et des difficultés financières (22%) et sont en 1ère ligne pour le rebond,**

- Les entreprises des secteurs Agrotech et Viticulture, Art de vivre, Santé-Biotech, Cosmétique et Univers de la Maison et des Loisirs devront être soutenues.

Pour Renaud Muselier, président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, territoire pilote de la «Team France Export», « il y a urgence à aider nos entreprises, à identifier et à surveiller les marchés stratégiques, à en connaître les acteurs clefs et à trouver ou retrouver le chemin de l'export. [...] Plus nous accompagnerons et nous inciterons nos entreprises à chasser en meute, plus vite nous recréerons de la croissance. ».

Pour Christophe Lecourtier, directeur général de Business France, « Il va falloir donner [à nos entreprises], la vision des «marchés du monde nouveau» et les moyens de s'y positionner rapidement. D'exporter autrement sans doute. D'avoir envie de reprendre des risques. De redonner par là-même des couleurs à notre pavillon France dans le concert d'une compétition qui va être très rude. Il faudra un plan de relance puissant pour l'export ».

Par ailleurs, il semble indispensable aux entreprises exportatrices, de repenser les modèles, les modes de fonctionnement, les habitudes business, les concepts même... que ce soit pour les entreprises ou les acteurs publics, en Europe et en Afrique. Il y aura d'autres crises comme celle-ci, il faudra être organisé en conséquence.

L'import-export dans le département des Bouches-du-Rhône au 1^{er} trimestre 2020 (source Douanes) :

- **3,44 Mds€ de biens (en valeur) ont été exportés (-3,7% par rapport au 1er trimestre 2019). Ce recul touche différemment nos principaux partenaires :**

- **21,8%** pour l'Italie ; **-4,3%** pour l'Espagne ; **-26,7%** pour l'Algérie, **+36,9%** pour les USA ; **+6,2%** pour l'Allemagne.

- **6,1 Mds€ de biens (en valeur) ont été importés (-4,8% par rapport au 1er trimestre 2019). Ce recul touche différemment nos principaux partenaires :**

- **16,0%** pour l'Algérie ; **-54,4%** pour le Kazakhstan ; **-3,5%** pour l'Italie ; **-13,8%** pour l'Allemagne, **+4,6%** pour la Chine ; **+23,0%** pour les USA ; **+41,3%** pour l'Espagne.

A noter : Une part importante du commerce extérieur des Bouches-du-Rhône concerne les hydrocarbures, le recul important du prix du pétrole observé début le mois de mars influence donc grandement cet indicateur.

COVID-19

REPRISE D'ACTIVITE

CELLULE DE RELANCE ECONOMIQUE

Pour accompagner, faciliter, amplifier votre redémarrage

> 0810 113 113 <

relancepostcovid19@ccimp.com

#ÇaRepartici



CCI AIX MARSEILLE
PROVENCE